



*Empowered lives.
Resilient nations.*

INVITATION A SOUMISSIONNER

***LE RECRUTEMENT DU MAITRE D'OEUVRE POUR LES ETUDES
TECHNIQUES ET ARCHITECTURALES AINSI QUE LA SURVEILLANCE
DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE INTEGRE DE PRISE
EN CHARGE DE KAYANZA***

RFP No.: 006/RFP/UNDP/06/2021

Projet : PASD

Pays : BURUNDI

Publié le : 15 Juin 2021

Sommaire

| | |
|---|----|
| Section 1. Lettre d'Invitation | 4 |
| Section 2. Instruction aux soumissionnaires..... | 5 |
| A. DISPOSITIONS GENERALES 5 | |
| 1. Introduction..... | 5 |
| 2. Fraude et Corruption, Cadeaux et Hospitalité..... | 5 |
| 3. Eligibilité | 6 |
| 4. Conflit d'Intérêts..... | 6 |
| B. Invitation à soumissionner (RFP) 7 | |
| 5. Considerations Générales | 7 |
| 6. Coût de préparation de la proposition..... | 7 |
| 7. Langues..... | 7 |
| 8. Documents à considérer dans la soumission | 7 |
| 9. Documents établissant l'éligibilité et la qualification des soumissionnaires | 7 |
| 10. Format et contenu de la proposition technique..... | 7 |
| 11. Proposition Financière..... | 8 |
| 12. Garantie de soumission..... | 8 |
| 13. Devises..... | 8 |
| 14. Joint Venture, Consortium or Association..... | 9 |
| 15. Proposition Unique | 10 |
| 16. Période de Validité de la Proposition | 10 |
| 17. Extension de la Période de Validité de la Proposition | 10 |
| 18. Clarification des propositions..... | 11 |
| 19. Modification des Propositions..... | 11 |
| 20. Proposition Alternative..... | 11 |
| 21. Conférence préparatoire..... | 12 |
| C. SOUMISSION ET OUVERTURE DES PROPOSITIONS 12 | |
| 22. Soumission..... | 12 |
| 23. Date limite pour la soumission des propositions et propositions tardives | 14 |
| 24. Retrait, substitution et modification des propositions..... | 14 |
| 25. Ouverture des propositions..... | 14 |
| D. Evaluation des propositions 14 | |
| 26. Confidentialité..... | 14 |
| 27. Evaluation des propositions..... | 15 |
| 28. Examen préliminaire..... | 15 |
| 29. Évaluation de l'éligibilité et de la qualification | 15 |
| 30. Evaluation des propositions techniques et financières | 16 |
| 31. Vérifications nécessaires..... | 16 |

| | | |
|-----|---|----|
| 32. | Clarification des propositions | 17 |
| 33. | Réactivité de la proposition..... | 17 |
| 34. | Non-conformités, erreurs et omissions réparables | 17 |
| E. | Adjudication du contrat | 18 |
| 35. | Droit d'accepter, rejeter, une ou toute proposition | 18 |
| 36. | Critères d'attribution..... | 18 |
| 37. | Debriefing | 18 |
| 38. | Droit de modifier les exigences au moment de l'adjudication | 18 |
| 39. | Signature du contrat | 19 |
| 40. | Type de contrat et conditions générales..... | 19 |
| 41. | Garantie de performance..... | 19 |
| 42. | Garantie bancaire pour les avances | 19 |
| 43. | Domages et intérêts | 19 |
| 44. | Dispositions relatives au paiement | 19 |
| 45. | Plainte des fournisseurs | 19 |
| 46. | Autres dispositions | 20 |
| | Section 3. Fiche Technique | 21 |
| | Section 4. Critère d'évaluation..... | 24 |
| | Section 5. Termes de Référence | 30 |
| | Section 6 : Formulaire de soumission / Liste de contrôle..... | 41 |
| | Form A : Formulaire de soumission de la proposition technique..... | 41 |
| | Form B : Formulaire d'information du soumissionnaire | 44 |
| | Form C : Formulaire d'information pour les Joint-Venture/Consortium/ Association | 46 |
| | Form D : Formulaire de qualification | 47 |
| | Form E : Formulaire de la proposition technique..... | 49 |
| | Form F : Formulaire de soumission de proposition financière..... | 58 |
| | Form G : Formulaire de proposition financière | 1 |
| | Form H : Formulaire de garantie de soumission | 3 |

SECTION 1. LETTRE D'INVITATION

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) vous invite par la présente à déposer une soumission dans le cadre de la présente invitation à soumissionner (RFP) relative à l'objet sus-référencé.

Cette invitation à soumissionner inclut les documents suivants ainsi que les conditions générales relatives aux contrats insérés dans la Fiche Technique (FT) :

Section 1: Lettre d'Invitation

Section 2: Instruction aux soumissionnaires

Section 3: Fiche technique (FT)

Section 4: Critères d'évaluation

Section 5: Termes of Reference

Section 6: Formulaire de soumission à renvoyer

- Form A: Formulaire de soumission technique
- Form B: Formulaire d'informations sur le soumissionnaire
- Form C: Formulaire d'informations pour les Joint Venture/Consortium/Association
- Form D: Formulaire de qualification
- Form E: Format de proposition technique
- Form F: Formulaire de soumission financière
- Form G: Format de proposition financière

Si vous êtes intéressé à soumettre une proposition en réponse à cet RFP, veuillez préparer votre proposition conformément aux exigences et à la procédure énoncées dans le présent document et la soumettre avant la date limite pour la soumission des propositions figurant dans la fiche technique.

Veuillez accuser réception du présent RFP en envoyant un courriel à procurement.bi@undp.org, en indiquant si vous avez l'intention de soumettre une proposition.. Si vous avez besoin de plus de précisions, veuillez communiquer avec la ou les personnes-ressources identifiées dans la fiche de données de soumission ci-jointe comme point de contact pour toute question sur ce RFP.

Le PNUD attend votre proposition avec impatience et vous remercie d'avance de votre intérêt pour les opportunités d'achat du PNUD.

Préparé par :

Approuvé par:

Name

Titre: Responsable des achats

Date: **June 15, 2021**

Name:

Titre: Représentante Résidente Adjointe P/O

Date: **June 15, 2021**

SECTION 2. INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES

A. DISPOSITIONS GENERALES

| | |
|---|---|
| <p>1. <i>Introduction</i></p> | <p>1.1 Les soumissionnaires doivent respecter toutes les exigences de la présente RFP, y compris les modifications écrites du PNUD. Cette RFP est menée conformément aux Politiques et Procédures du Programme et des Opérations du PNUD (POPP) sur les Contrats et les Acquisitions qui peuvent être consultées à l'adresse suivante :</p> <p>https://popp.undp.org/SitePages/POPPBSUnit.aspx?TermID=254a9f96-b883-476a-8ef8-e81f93a2b38d</p> <p>1.2 Toute proposition soumise sera considérée comme une offre du soumissionnaire et ne constitue ni n'implique l'acceptation de la proposition par le PNUD. Le PNUD n'est pas tenu d'attribuer un contrat à un soumissionnaire à la suite de cette RFP.</p> <p>1.3 Dans le cadre de la soumission, il est souhaitable que le soumissionnaire s'inscrive sur le site Web du Marché mondial des Nations Unies (UNGM) (www.ungm.org). Le soumissionnaire peut toujours soumettre une offre même s'il n'est pas enregistré auprès de l'UNGM. Cependant, si le soumissionnaire est sélectionné pour l'attribution du contrat, le soumissionnaire doit s'inscrire à l'UNGM avant la signature du contrat.</p> |
| <p>2. <i>Fraude et Corruption, Cadeaux et Hospitalité</i></p> | <p>2.1 Le PNUD applique strictement une politique de tolérance zéro sur les pratiques proscrites, y compris la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques contraires à l'éthique, et contraint les soumissionnaires à respecter les normes d'éthique les plus strictes. La politique anti-fraude du PNUD peut être consultée sur http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/accountability/audit/office_of_audit_andinvestigation.html#anti</p> <p>2.2 Les soumissionnaires / vendeurs n'offriront aucun cadeau ou hospitalité aux membres du personnel du PNUD, y compris les voyages récréatifs à des événements sportifs ou culturels, les parcs à thème ou les offres de vacances, le transport ou les invitations aux déjeuners ou dîners extravagants.</p> <p>2.3 En application de cette politique, le PNUD :</p> <p>(a) rejettera une proposition s'il détermine que le soumissionnaire sélectionné s'est livré à des pratiques frauduleuses durant la compétition pour le contrat en question ;</p> <p>(b) déclarera un fournisseur inadmissible, indéfiniment ou pour une période déterminée, à l'attribution d'un contrat si, à tout moment, il détermine que le vendeur s'est livré à des pratiques frauduleuses durant la compétition ou en exécutant un Contrat du PNUD.</p> <p>2.4 Tous les soumissionnaires doivent se conformer au Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies, qui peut être trouvé à l'adresse suivante : http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf</p> |

| | |
|-------------------------------------|---|
| <p>3. <i>Eligibilité</i></p> | <p>3.1 Un fournisseur ne devrait pas être suspendu, exclu ou autrement identifié comme inéligible par une organisation des Nations Unies ou le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale. Les fournisseurs sont donc tenus de divulguer au PNUD s'ils sont soumis à une sanction ou à une suspension temporaire imposée par ces organisations.</p> <p>3.2 Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que ses employés, coentrepreneurs, sous-traitants, fournisseurs de services, fournisseurs et / ou employés respectent les critères d'admissibilité établis par le PNUD.</p> |
| <p>4. <i>Conflit d'Intérêts</i></p> | <p>4.1 Les soumissionnaires doivent strictement éviter les conflits avec d'autres affectations ou leurs propres intérêts, et agir sans considération pour les travaux futurs. Les soumissionnaires ayant un conflit d'intérêts seront disqualifiés. Sans limitation quant à la généralité de ce qui précède, les soumissionnaires et l'un ou l'autre de leurs affiliés seront considérés comme ayant un conflit d'intérêts avec une ou plusieurs parties dans ce processus de sollicitation, s'ils :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Sont ou ont été associés par le passé à une entreprise ou à l'une de ses filiales qui a été engagée par le PNUD pour fournir des services pour la conception, les spécifications, les termes de référence, l'analyse / estimation des coûts et d'autres documents destinés à être utilisés pour l'acquisition des biens et services dans le cadre de ce processus de sélection ; b) Ont participé à la préparation et / ou à la conception du programme / projet lié aux services demandés dans le cadre du présent RFP ; ou c) Sont jugés en conflit pour toute autre raison, telle qu'établie par le PNUD ou à la discrétion du PNUD. En cas d'incertitude quant à l'interprétation d'un conflit d'intérêts potentiel, les soumissionnaires doivent divulguer au PNUD et demander au PNUD de confirmer s'il existe ou non un tel conflit. <p>4.2 De même, les soumissionnaires doivent divulguer dans leur proposition leur connaissance des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Si les propriétaires, copropriétaires, dirigeants, directeurs, actionnaires contrôlants, de l'entité soumissionnaire ou du personnel clé sont des membres de la famille du personnel du PNUD impliqués dans les fonctions d'approvisionnement et / ou le gouvernement du pays ou un partenaire bénéficiaire de cet RFP ; et b) Toutes les autres circonstances pouvant mener à des conflits d'intérêts réels ou perçus, à des pratiques de collusion ou à des pratiques de concurrence déloyale. <p>La non divulgation d'une telle information peut entraîner le rejet de la proposition ou des propositions affectées par cette dernière.</p> |

| | |
|---|--|
| | <p>4.3 L'éligibilité des soumissionnaires appartenant en totalité ou en partie au gouvernement sera subordonnée à l'évaluation et à l'examen approfondis par le PNUD de divers facteurs tels que l'enregistrement, l'exploitation et la gestion en tant qu'entreprise indépendante, l'étendue de la propriété / les subventions, le mandat et l'accès potentiel à l'information dans le cadre de cet RFP entre autres. Les conditions qui peuvent entraîner un avantage indu contre d'autres soumissionnaires peuvent entraîner le rejet éventuel de la proposition.</p> |
| <p>B. Invitation à soumissionner (RFP)</p> | |
| <p>5. <i>Considerations Générales</i></p> | <p>5.1 Lors de la préparation de la proposition, le soumissionnaire doit examiner la demande de propositions en détail. Les lacunes importantes dans la fourniture de l'information demandée dans le RFP peuvent entraîner le rejet de la proposition.</p> <p>5.2 Le soumissionnaire ne sera pas autorisé à profiter des erreurs ou des omissions dans le RFP. Si de telles erreurs ou omissions sont découvertes, le soumissionnaire doit informer le PNUD.</p> |
| <p>6. <i>Coût de préparation de la proposition</i></p> | <p>6.1 Le soumissionnaire assumera tous les coûts liés à la préparation et / ou à la soumission de la proposition, que sa proposition ait été sélectionnée ou non. Le PNUD ne sera pas responsable de ces coûts, quelle que soit la conduite ou le résultat du processus d'achat.</p> |
| <p>7. <i>Langues</i></p> | <p>7.1 La proposition, ainsi que toute correspondance échangée entre le soumissionnaire et le PNUD, doit être rédigée dans la (les) langue (s) spécifiée (s) dans la FT.</p> |
| <p>8. <i>Documents à considérer dans la soumission</i></p> | <p>8.1 La proposition doit comprendre les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les documents établissant l'admissibilité et les qualifications du soumissionnaire ; b) Proposition technique c) proposition financière ; d) la garantie de soumission, si requise dans la FT ; e) Toute pièce jointe et / ou annexe à la proposition. |
| <p>9. <i>Documents établissant l'éligibilité et la qualification des soumissionnaires</i></p> | <p>9.1 Le soumissionnaire doit fournir une preuve documentaire de son statut de fournisseur admissible et qualifié, en utilisant les formulaires prévus à la section 6 et en fournissant les documents requis dans ces formulaires. Pour attribuer un contrat à un soumissionnaire, ses qualifications doivent être documentées à la satisfaction du PNUD.</p> |
| <p>10. <i>Format et contenu de la proposition</i></p> | <p>10.1 Le soumissionnaire est tenu de soumettre une proposition technique en</p> |

| | |
|--|--|
| <p><i>technique</i></p> | <p>utilisant les formulaires standard et les modèles fournis à la section 6 du RFP.</p> <p>10.2 La proposition technique ne doit inclure aucun prix ou information financière. Une proposition technique contenant des informations financières importantes peut être déclarée non recevable.</p> <p>10.3 Les échantillons d'articles, lorsque requis selon la section 5, doivent être fournis dans les délais spécifiés et sauf indication contraire du PNUD, sans frais pour le PNUD</p> <p>10.4 Lorsque cela est applicable et requis conformément à la section 5, le soumissionnaire doit décrire le programme de formation nécessaire disponible pour l'entretien et l'exploitation des services et / ou de l'équipement offerts ainsi que le coût pour le PNUD. Sauf indication contraire, cette formation ainsi que le matériel de formation doivent être fournis dans la langue de l'offre, comme indiqué dans la FT.</p> |
| <p><i>11. Proposition Financière</i></p> | <p>11.1 The Financial Proposal shall be prepared using the Standard Form provided in Section 6 of the RFP. It shall list all major cost components associated with the services, and the detailed breakdown of such costs.</p> <p>11.2 Any output and activities described in the Technical Proposal but not priced in the Financial Proposal, shall be assumed to be included in the prices of other activities or items, as well as in the final total price.</p> <p>11.3 Prices and other financial information must not be disclosed in any other place except in the financial proposal.</p> |
| <p><i>12. Garantie de soumission</i></p> | <p>12.1 Une garantie de soumission, si exigée par la FT, doit être fournie selon le montant et la forme indiqués dans la FT. La garantie de soumission est valable jusqu'à trente (30) jours après la date limite de validité de la proposition.</p> <p>12.2 La garantie de soumission doit être incluse avec la proposition technique. Si la garantie de soumission est exigée par la demande de propositions mais ne figure pas avec la proposition technique, la proposition doit être rejetée.</p> <p>12.3 Si le montant de la Garantie de soumission ou sa période de validité est inférieur à ce qui est requis par le PNUD, le PNUD rejette la Proposition</p> <p>12.4 Dans le cas où une soumission électronique est autorisée dans la FT, les soumissionnaires doivent inclure une copie de la garantie dans leur proposition et l'original de la Garantie de soumission doit être envoyé par messagerie ou remise en main propre conformément aux instructions de la FT.</p> |
| <p><i>13. Devises</i></p> | <p>13.1 Tous les prix doivent être indiqués dans la ou les devises indiquées dans la FT. Lorsque les Propositions sont établies dans des devises différentes, à des fins de comparaison de toutes les Propositions :</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>a) Le PNUD convertira la monnaie mentionnée dans la proposition dans la devise de prédilection du PNUD, conformément au taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur le dernier jour de la soumission des propositions ; et</p> <p>b) Si le PNUD sélectionne une proposition d'attribution libellée dans une devise différente de la devise de préférence de la FT, le PNUD se réserve le droit d'attribuer le contrat dans la devise du PNUD, en utilisant la méthode de conversion spécifiée ci-dessus.</p> |
| <p>14. <i>Joint Venture, Consortium or Association</i></p> | <p>14.1 Si le soumissionnaire est un groupe d'entités juridiques qui formeront ou ont formé une coentreprise, un consortium ou une association pour la proposition, ils doivent confirmer dans leur proposition que: (i) ils ont désigné une partie pour agir en tant que entité chef de file, dûment habilitée à lier juridiquement les membres de la coentreprise, du consortium ou de l'association, ce qui doit être attesté par un accord dûment notarié entre les entités juridiques et soumis avec la proposition; et (ii) si le contrat leur est attribué, le contrat sera conclu par et entre le PNUD et l'entité principale désignée, qui agira au nom et pour le compte de toutes les entités membres composant la coentreprise.</p> <p>14.2 Après la date limite de soumission de la proposition, l'entité principale désignée pour représenter la coentreprise, le consortium ou l'association ne peut être modifiée sans le consentement écrit préalable du PNUD.</p> <p>14.3 L'entité chef de file et les entités membres de la coentreprise, du consortium ou de l'association doivent se conformer aux dispositions de la clause 9 ci-dessus en ce qui concerne la soumission d'une seule proposition.</p> <p>14.4 La description de l'organisation de la coentreprise, du consortium ou de l'association doit clairement définir le rôle attendu de chaque entité dans la coentreprise pour satisfaire aux exigences du RFP, tant dans la proposition que dans la coentreprise, le consortium ou l'accord d'association. Toutes les entités qui composent la coentreprise, le consortium ou l'association sont soumises à l'évaluation d'éligibilité et de qualification par le PNUD.</p> <p>14.5 Une coentreprise, un consortium ou une association présentant ses antécédents et son expérience devrait clairement distinguer :</p> <p>a) Ceux qui ont été entrepris conjointement par la coentreprise, le consortium ou l'association ; et</p> <p>b) Ceux qui ont été entrepris par les entités individuelles de la coentreprise, du consortium ou de l'association.</p> <p>14.6 Les contrats antérieurs réalisés par des experts individuels travaillant en privé mais qui sont associés de manière permanente ou temporaire à l'une des sociétés membres ne peuvent être revendiqués comme l'expérience de</p> |

| | |
|---|---|
| | <p>l'entreprise commune, du consortium ou de l'association ou de ses membres, mais doivent uniquement être revendiqués par experts eux-mêmes dans leur présentation de leurs qualifications individuelles.</p> <p>14.7 La JV, le consortium ou les associations sont encouragés à répondre à des exigences multisectorielles de grande valeur lorsque le spectre d'expertise et de ressources requis peut ne pas être disponible au sein d'une même entreprise.</p> |
| 15. Proposition Unique | <p>15.1 Le soumissionnaire (y compris les membres individuels d'une coentreprise) doit soumettre une seule proposition, soit en son nom propre, soit dans le cadre d'une coentreprise.</p> <p>15.2 Les propositions soumises par deux (2) soumissionnaires ou plus doivent toutes être rejetées si elles présentent l'une des caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) ils ont en commun au moins un associé, un administrateur ou un actionnaire majoritaire ; ou b) l'un d'entre eux reçoit ou a reçu une subvention directe ou indirecte de l'autre ou c) ils ont le même représentant légal aux fins du présent RFP ; ou d) ils ont une relation entre eux, directement ou par l'intermédiaire de tiers communs, qui les met en mesure d'avoir accès à l'information ou à l'influence sur la proposition d'un autre soumissionnaire concernant ce processus de RFP ; e) ils sont des sous-traitants de la proposition de l'autre soumissionnaire ou si un sous-traitant d'une proposition autre soumet également une proposition sous son nom en tant que soumissionnaire principal ; ou f) certains membres du personnel clé proposés pour faire partie de l'équipe d'un soumissionnaire participent à plus d'une proposition reçue pour ce processus de RFP. Cette condition relative au personnel ne s'applique pas aux sous-traitants étant inclus dans plus d'une proposition. |
| 16. Période de Validité de la Proposition | <p>16.1 Les propositions restent valables pour la période spécifiée dans la FT, à compter de la date limite de soumission des propositions. Une proposition valable pour une période plus courte peut être rejetée par le PNUD et être déclarée non recevable.</p> <p>16.2 Au cours de la période de validité de la proposition, le soumissionnaire doit maintenir sa proposition originale sans aucun changement, y compris la disponibilité du personnel clé, les tarifs proposés et le prix total.</p> |
| 17. Extension de la | <p>17.1 Dans des circonstances exceptionnelles, avant l'expiration de la période de</p> |

| | |
|---|--|
| <p><i>Période de Validité de la Proposition</i></p> | <p>validité de la proposition, le PNUD peut demander aux soumissionnaires de prolonger la période de validité de leurs propositions. La demande et les réponses doivent être faites par écrit et doivent être considérées comme faisant partie intégrante de la proposition.</p> <p>17.2 Si le soumissionnaire accepte de prolonger la validité de sa proposition, celle-ci doit être faite sans aucun changement dans la proposition originale.</p> <p>17.3 Le soumissionnaire a le droit de refuser de prolonger la validité de sa proposition et, dans ce cas, cette proposition ne sera pas évaluée davantage.</p> |
| <p><i>18. Clarification des propositions</i></p> | <p>18.1 Les soumissionnaires peuvent demander des éclaircissements sur les documents du RFP au plus tard à la date indiquée dans la FT. Toute demande de clarification doit être envoyée par écrit de la manière indiquée dans la FT. Si les demandes sont envoyées en dehors du canal spécifié, même si elles sont envoyées à un membre du personnel du PNUD, le PNUD n'a aucune obligation de répondre ou de confirmer que la requête a été officiellement reçue.</p> <p>18.2 Le PNUD fournira les réponses aux clarifications par la méthode spécifiée dans la FT.</p> <p>18.3 Le PNUD s'efforcera de fournir rapidement des réponses aux éclaircissements, mais tout retard dans cette réponse n'obligera pas le PNUD à reporter la date de soumission des Propositions, à moins que le PNUD n'estime qu'une telle prolongation est justifiée et nécessaire.</p> |
| <p><i>19. Modification des Propositions</i></p> | <p>19.1 À tout moment avant la date limite de soumission des propositions, le PNUD peut, pour une raison quelconque, par exemple en réponse à une clarification demandée par un soumissionnaire, modifier le RFP sous la forme d'un addendum à ce dernier. Les modifications seront mises à la disposition de tous les soumissionnaires éventuels.</p> <p>19.2 Si la modification est substantielle, le PNUD peut prolonger la date limite de soumission de la proposition afin de donner aux soumissionnaires un délai raisonnable pour incorporer la modification dans leurs propositions.</p> |
| <p><i>20. Proposition Alternative</i></p> | <p>20.1 Sauf indication contraire dans la FT, les propositions alternatives ne seront pas considérées. Si la soumission d'une proposition alternative est autorisée par la FT, un soumissionnaire peut soumettre une proposition alternative, mais seulement s'il soumet également une proposition conforme aux exigences du RFP. Le PNUD ne considérera que la proposition alternative proposée par le soumissionnaire dont la proposition conforme est la plus élevée selon la méthode d'évaluation spécifiée. Lorsque les conditions d'acceptation sont remplies ou que les justifications sont clairement établies, le PNUD se réserve le droit d'attribuer un contrat sur la base d'une proposition alternative.</p> <p>20.2 Si des propositions multiples / alternatives sont soumises, elles doivent être clairement marquées comme "Proposition principale" et "Proposition alternative"</p> |

| | |
|--|--|
| 21. Conférence préparatoire | 21.1 Le cas échéant, une conférence du soumissionnaire aura lieu à la date, à l'heure et au lieu précisés dans la FT. Tous les soumissionnaires sont encouragés à y assister. Toutefois, la non-participation ne doit pas entraîner la disqualification d'un soumissionnaire intéressé. Les procès-verbaux de la conférence des soumissionnaires seront diffusés sur le site Web de l'approvisionnement et partagés par courriel ou sur la plateforme e-Tendering, comme indiqué dans la FT. Aucune déclaration verbale faite au cours de la conférence ne doit modifier les modalités et conditions du RFP, à moins d'être expressément incorporées dans les procès-verbaux de la conférence des soumissionnaires ou émises / affichées comme une modification au RFP. |
| C. SOUMISSION ET OUVERTURE DES PROPOSITIONS | |
| 22. Soumission | <p>22.1 Le soumissionnaire doit soumettre une proposition dûment signée et complète comprenant les documents et les formulaires conformément aux exigences de la FT. La soumission doit être faite de la manière spécifiée dans la FT.</p> <p>22.2 La proposition doit être signée par le soumissionnaire ou la ou les personnes dûment autorisées à engager le soumissionnaire. L'autorisation doit être communiquée au moyen d'un document attestant l'autorisation délivrée par le représentant légal de l'entité soumissionnaire ou d'une procuration accompagnant la proposition.</p> <p>22.3 Les soumissionnaires doivent savoir que le simple fait de soumettre une proposition implique en soi que le soumissionnaire accepte entièrement les conditions générales du contrat du PNUD.</p> |
| Dépôt Manuel | <p>22.4 Le dépôt de la proposition (manuelle) par messenger ou remise en main propre autorisée ou spécifiée dans la FT sera régie comme suit :</p> <p>a) La Proposition signée doit être marquée « Original », et ses copies doivent être marquées « Copie » selon le cas. Le nombre de copies est indiqué dans la FT. Toutes les copies doivent être uniquement faites à partir de l'original signé. S'il y a des divergences entre l'original et les copies, l'original prévaudra.</p> <p>b) Les enveloppes de la proposition technique et de la proposition financière DOIVENT ÊTRE COMPLÈTEMENT SÉPARÉES et chacune d'elles doit être soumise individuellement et clairement identifiée à l'extérieur comme « PROPOSITION TECHNIQUE » ou « PROPOSITION FINANCIÈRE », selon le cas. Chaque enveloppe DOIT indiquer clairement le nom du soumissionnaire. Les enveloppes extérieures doivent :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Porter le nom et l'adresse du soumissionnaire ; ii. S'adresser au PNUD comme indiqué dans la FT ; iii. Porter un avertissement qui stipule « Ne pas être ouvert avant l'heure et la date de l'ouverture de la proposition » comme spécifié dans la FT. <p>Si les enveloppes et les paquets avec la proposition ne sont pas scellés</p> |

| | |
|-------------------------------------|---|
| <p>Soumission par email</p> | <p>et marqués comme requis, le PNUD n'assumera aucune responsabilité pour le mauvais placement, la perte, ou l'ouverture prématurée de la proposition.</p> <p>22.5 L'envoi de courrier électronique s'il est autorisé ou spécifié dans la FT sera régi comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les fichiers électroniques qui font partie de la proposition doivent être conformes au format et aux exigences indiqués dans la FT; b) La proposition technique et les dossiers de proposition financière doivent être complètement distincts. La proposition financière est cryptée avec des mots de passe différents et clairement étiquetés. Les fichiers doivent être envoyés à l'adresse e-mail dédiée spécifiée dans la FT ; c) Le mot de passe pour l'ouverture de la proposition financière ne doit être fourni qu'à la demande du PNUD. Le PNUD ne demandera le mot de passe qu'aux soumissionnaires dont la proposition technique a été jugée techniquement réactive. L'absence de mot de passe valide peut entraîner le rejet de la proposition. |
| <p>Soumission eTendering</p> | <p>22.6 La soumission électronique par eTendering, si elle est autorisée ou spécifiée dans la FT, est régie comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les fichiers électroniques qui font partie de la proposition doivent être conformes au format et aux exigences indiqués dans la FT; b) La proposition technique et les dossiers de proposition financière doivent être complètement distincts et chacun d'eux doit être téléchargé individuellement et clairement étiqueté. c) Le fichier de proposition financière doit être chiffré avec un mot de passe afin qu'il ne puisse pas être ouvert ni visualisé tant que le mot de passe n'est pas fourni. Le mot de passe pour l'ouverture de la proposition financière ne doit être fourni qu'à la demande du PNUD. Le PNUD ne demandera le mot de passe qu'aux soumissionnaires dont la proposition technique a été jugée techniquement réactive. Le défaut de fournir le mot de passe correct peut entraîner le rejet de la proposition. d) Les documents qui doivent être sous forme originale (p. ex., sécurité des soumissions, etc.) doivent être envoyés par messenger ou par livraison manuelle conformément aux instructions de la FT. e) Des instructions détaillées sur la façon de soumettre, de modifier ou d'annuler une offre dans le système eTendering sont fournies dans le Guide de l'utilisateur du système eTendering et les vidéos d'instruction disponibles sur ce lien: http://www.undp.org/content/UNDP/en/Home/Operations/Procurement/Business/Procurement-notice/Resources/ |

| | |
|--|---|
| <p>23. <i>Date limite pour la soumission des propositions et propositions tardives</i></p> | <p>23.1 Les propositions complètes doivent être reçues par le PNUD de la manière et au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans la FT. Le PNUD ne reconnaît que la date et l'heure auxquelles la soumission a été reçue par le PNUD.</p> <p>23.2 Le PNUD n'examinera aucune proposition soumise après la date limite pour la soumission des propositions.</p> |
| <p>24. <i>Retrait, substitution et modification des propositions</i></p> | <p>24.1 Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier sa proposition après qu'elle ait été soumise à tout moment avant la date limite de présentation.</p> <p>24.2 Soumissions manuelles et par courriel: un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier sa proposition en envoyant un avis écrit au PNUD dûment signé par un représentant autorisé, et doit inclure une copie de l'autorisation (ou une procuration). La substitution ou modification correspondante de la proposition, le cas échéant, doit accompagner l'avis écrit respectif. Tous les avis doivent être soumis de la même manière que spécifié pour la soumission des propositions, en les marquant clairement comme «retrait» «substitution» ou «modification» .</p> <p>24.3 eTendering: un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier sa proposition en annulant, en éditant et en présentant de nouveau la proposition directement dans le système. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de bien suivre les instructions du système, de modifier et de soumettre une proposition de remplacement ou de modification au besoin. Des instructions détaillées sur la façon d'annuler ou de modifier une proposition directement dans le système sont fournies dans le Guide de l'utilisateur du soumissionnaire et des vidéos d'instruction.</p> <p>24.4 Les propositions demandées à être retirées sont retournées non ouvertes aux soumissionnaires (uniquement pour les soumissions manuelles), sauf si l'offre est retirée après l'ouverture de la soumission.</p> |
| <p>25. <i>Ouverture des propositions</i></p> | <p>25.1 Il n'y a pas d'ouverture d'offre publique pour les RFP. Le PNUD ouvre les propositions en présence d'un Comité spécial formé par le PNUD, composé d'au moins deux (2) membres. Dans le cas d'un appel d'offres électronique, les soumissionnaires recevront une notification automatique une fois leur proposition ouverte.</p> |
| <p>D. Evaluation des propositions</p> | |
| <p>26. <i>Confidentialité</i></p> | <p>26.1 Les informations relatives à l'examen, à l'évaluation et à la comparaison des propositions, ainsi qu'à la recommandation d'adjudication du marché, ne sont pas divulguées aux soumissionnaires ou à toute autre personne qui n'est pas officiellement concernée par ce processus, même après la publication du contrat retenu.</p> <p>26.2 Tout effort effectué par un soumissionnaire ou une personne au nom du soumissionnaire pour influencer le PNUD lors de l'examen, de l'évaluation et</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>de la comparaison des propositions ou des décisions d'adjudication de contrat peut, à la décision du PNUD, entraîner le rejet de sa proposition et peut être soumis à l'application de procédures de sanctions des vendeurs du PNUD.</p> |
| <p>27. <i>Évaluation des propositions</i></p> | <p>27.1 Il n'est pas permis au soumissionnaire de modifier ou de modifier sa proposition après la date limite de présentation de la proposition, sauf dans les cas prévus à l'article 24 du présent RFP. Le PNUD mènera l'évaluation uniquement sur la base des propositions techniques et financières présentées.</p> <p>27.2 L'évaluation des propositions est faite des étapes suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Examen préliminaire b) Admissibilité minimale et qualification (si la préqualification n'est pas faite) c) Évaluation des propositions techniques d) Évaluation des propositions financières |
| <p>28. <i>Examen préliminaire</i></p> | <p>28.1 Le PNUD examine les propositions pour déterminer si elles sont complètes en ce qui concerne les exigences minimales documentaires, si les documents ont été dûment signés, et si les propositions sont généralement en ordre, parmi d'autres indicateurs qui peuvent être utilisés à cette étape. Le PNUD se réserve le droit de rejeter toute proposition à ce stade.</p> |
| <p>29. <i>Évaluation de l'éligibilité et de la qualification</i></p> | <p>29.1 L'admissibilité et la qualification du soumissionnaire seront évaluées en fonction des exigences minimales d'admissibilité et de qualification énoncées à la section 4 (critères d'évaluation).</p> <p>29.2 En termes généraux, les vendeurs qui satisfont aux critères suivants peuvent être considérés comme qualifiés:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Ils ne sont pas inclus dans la liste des terroristes et des financiers terroristes du Conseil de sécurité de l'ONU 1267/1989, ainsi que dans la liste des vendeurs inéligibles du PNUD; b) Ils ont une bonne réputation financière et ont accès à des ressources financières suffisantes pour exécuter le contrat et tous les engagements commerciaux existants, c) Ils possèdent l'expérience, l'expertise technique, la capacité de production, le cas échéant, les certifications de qualité, les procédures d'assurance de la qualité et autres ressources applicables à la prestation des services requis; d) Ils sont en mesure de se conformer pleinement aux conditions générales de contrat du PNUD; e) Ils n'ont pas d'antécédents réguliers de décisions arbitrales à l'encontre du soumissionnaire; et ... |

| | |
|---|--|
| <p>30. <i>Evaluation des propositions techniques et financières</i></p> | <p>f) Ils ont un dossier de performance opportune et satisfaisante avec leurs clients.</p> <p>30.1 L'équipe d'évaluation examine et évalue les propositions techniques en fonction de leur réceptivité aux termes de référence et d'autres documents de la RFP, en appliquant les critères d'évaluation, les sous-critères et le système de points spécifiés dans la section 4 (Critères d'évaluation). Une proposition est rendue irrecevable à l'étape de l'évaluation technique si elle ne parvient pas à obtenir la note technique minimale indiquée dans la FT. Si nécessaire et s'il est indiqué dans la FT, le PNUD peut inviter les soumissionnaires techniquement réceptifs à présenter une présentation relative à leurs propositions techniques. Les conditions de la présentation doivent être fournies dans le document de soumission, le cas échéant.</p> <p>30.2 Dans la deuxième étape, seules les propositions financières des soumissionnaires qui obtiennent la note technique minimale seront ouvertes à l'évaluation. Les propositions financières correspondant à des propositions techniques qui ont été non retenues ne seront pas ouvertes et, dans le cas d'une soumission manuelle, seront retournées aux soumissionnaires non ouvertes. Pour les propositions par courriel et les soumissions électroniques, le PNUD ne demandera pas le mot de passe des propositions financières des soumissionnaires dont la proposition technique n'a pas été jugée recevable.</p> <p>30.3 La méthode d'évaluation qui s'applique à la présente RFP doit être celle indiquée dans la FT, qui peut être l'une ou l'autre des deux (2) méthodes possibles, comme suit: (a) la méthode la moins chère qui sélectionne la proposition financière la plus basse évaluée des soumissionnaires techniquement réceptifs; (b) la méthode de cotation combinée qui sera fondée sur une combinaison de la note technique et financière.</p> <p>30.4 Lorsque la FT spécifie une méthode de cotation combinée, la formule de cotation des propositions sera la suivante:</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; margin: 10px 0;"> <p><u>Evaluation de la proposition technique (PT)</u></p> <p>PT Score = (Score Total Obtenu pour la proposition / Score Maximal possible pour la PT) x 100</p> <p><u>Evaluation de la proposition financière (PF):</u></p> <p>PF Score = (Offre au prix le plus bas / Prix de l'offre concernée) x 100</p> <p><u>Score total combiné</u></p> <p>Score combiné = (PT Score) x (pondération de la PT, ex. 70%) + (PF Score) x (Pondération de la PF ,ex 30%)</p> </div> |
| <p>31. <i>Vérifications nécessaires</i></p> | <p>31.1 Le PNUD se réserve le droit d'entreprendre un exercice de vérifications nécessaires, également appelé post-qualification, visant à déterminer, à sa</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>satisfaction, la validité des informations fournies par le soumissionnaire. Cet exercice doit être entièrement documenté et peut comprendre, mais ne doit pas être limité à, tout ou n'importe quelle combinaison des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Vérification de l'exactitude, de la justesse et de l'authenticité des renseignements fournis par le soumissionnaire; b) Validation de l'étendue de la conformité aux exigences de la RFP et aux critères d'évaluation fondés sur ce qui a été trouvé jusqu'à présent par l'équipe d'évaluation; c) Enquête et vérification des références auprès des entités gouvernementales ayant compétence sur le soumissionnaire, ou avec des clients antérieurs, ou toute autre entité qui a peut-être fait affaire avec le soumissionnaire ; d) Enquête et vérification des références avec les clients précédents sur la performance des travaux en cours ou des contrats terminés, y compris les inspections physiques des œuvres antérieures, si nécessaire; e) Inspection physique des bureaux du soumissionnaire, des succursales ou d'autres lieux où l'entreprise se transforme, avec ou sans préavis au soumissionnaire; f) Autres moyens que le PNUD peut juger appropriés, à tout moment dans le cadre du processus de sélection, avant l'adjudication du marché. |
| <p><i>32. Clarification des propositions</i></p> | <p>32.1 Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des propositions, le PNUD peut, à sa discrétion, demander à tout soumissionnaire de clarifier sa proposition.</p> <p>32.2 La demande de clarification et la réponse du PNUD sont présentées par écrit et aucune modification des prix ou du contenu de la proposition n'est demandée, offerte ou permise, sauf pour fournir des éclaircissements, et confirmer la correction de toute erreur arithmétique découverte par le PNUD dans l'évaluation des propositions, conformément à la RFP.</p> <p>32.3 Toute clarification non sollicitée présentée par un soumissionnaire à l'égard de sa proposition, qui n'est pas une réponse à une demande du PNUD, n'est pas prise en considération lors de l'examen et de l'évaluation des propositions.</p> |
| <p><i>33. Réactivité de la proposition</i></p> | <p>33.1 La détermination du PNUD quant à la réactivité d'une proposition sera basée sur le contenu de la proposition elle-même. Une proposition substantiellement réactive est celle qui est conforme à tous les termes, conditions, Tor et autres exigences de la RFP sans déviation matérielle, réservation ou omission.</p> <p>33.2 Si une proposition n'est pas substantiellement réactive, elle est rejetée par le PNUD et ne peut par la suite être réadaptée par le soumissionnaire en corrigeant l'écart matériel, la réserve ou l'omission.</p> |
| <p><i>34. Non-conformités, erreurs et omissions réparables</i></p> | <p>34.1 À condition qu'une proposition soit substantiellement réactive, le PNUD peut renoncer à toute non-conformité ou omission dans la proposition qui, de l'avis du PNUD, ne constitue pas une déviation matérielle.</p> <p>34.2 Le PNUD peut demander au soumissionnaire de soumettre, dans un délai raisonnable, les informations ou la documentation nécessaires pour rectifier</p> |

| | |
|---|---|
| | <p>les non-conformités ou les omissions non matérielles dans la proposition relative aux exigences en matière de documentation. Cette omission ne peut être liée à aucun aspect du prix de la proposition. L'omission du soumissionnaire de se conformer à la demande peut entraîner le rejet de sa proposition.</p> <p>34.3 Pour la proposition financière qui a été ouverte, le PNUD doit vérifier et corriger les erreurs arithmétiques comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) S'il y a une divergence entre le prix unitaire et le total de la ligne qui est obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaudra et le total de la ligne est corrigé, sauf si, de l'avis du PNUD, il y a une erreur évidente o f le point décimal du prix unitaire; dans ce cas, le total de la ligne de facturation, tel qu'il est cité, régit et le prix unitaire est corrigé; b) S'il y a une erreur dans un total correspondant à l'addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévaudront et le total sera corrigé; Et c) S'il y a divergence entre les mots et les chiffres, le montant en mots prévaudra, à moins que le montant exprimé en mots ne soit lié à une erreur arithmétique, auquel cas le montant en chiffres prévaudra. d) Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction des erreurs commises effectuée par le PNUD, sa proposition est rejetée. |
| E. Adjudication du contrat | |
| <i>35.Droit d'accepter, rejeter, une ou toute proposition</i> | 35.1 Le PNUD se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition, de rendre l'une ou l'ensemble des propositions non recevables, et de rejeter toutes les propositions à tout moment avant l'adjudication du marché, sans encourir de responsabilité, ni obligation d'informer le (s) soumissionnaire (s) concerné (s) du motif de l'action du PNUD. Le PNUD n'est pas tenu d'attribuer le contrat à l'offre la moins chère. |
| <i>36.Critères d'attribution</i> | 36.1 Avant l'expiration de la validité de la proposition, le PNUD attribuera le marché au soumissionnaire qualifié en fonction des critères d'attribution indiqués dans la FT. |
| <i>37.Debriefing</i> | 37.1 Dans le cas où un soumissionnaire n'a pas été retenu, le soumissionnaire peut demander un débriefing du PNUD. L'objectif du débriefing est de discuter des points forts et des faiblesses de la présentation du soumissionnaire, afin d'aider le soumissionnaire à améliorer ses futures propositions de possibilités d'approvisionnement du PNUD. Le contenu des autres propositions et la façon dont ils se comparent à la présentation du soumissionnaire ne seront pas discutés. |
| <i>38.Droit de modifier les exigences au moment de l'adjudication</i> | 38.1 Au moment de l'adjudication du marché, le PNUD se réserve le droit de varier la quantité de services et/ou de marchandises, jusqu'à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de l'offre totale, sans modification du prix unitaire ou d'autres conditions. |

| | |
|--|--|
| 39. <i>Signature du contrat</i> | 39.1 Dans les quinze (15) jours suivant la date de réception du contrat, le soumissionnaire retenu doit signer et dater le contrat et le renvoyer au PNUD. L'omission de le faire peut constituer un motif suffisant pour l'annulation de l'adjudication, et la confiscation de la garantie de la proposition, le cas échéant, et sur quel événement, le PNUD peut attribuer le contrat au deuxième soumissionnaire classé ou demander de nouvelles propositions. |
| 40. <i>Type de contrat et conditions générales</i> | 40.1 Les types de contrat à signer et les conditions générales du contrat du PNUD applicables, telles que spécifiées dans la FT, sont accessibles à l'adresse : http://www.undp.org/content/UNDP/en/Home/Procurement/Business/How-We-Buy.html |
| 41. <i>Garantie de performance</i> | 41.1 Une garantie de performance, si elle est requise dans la FT, doit être fournie dans le montant indiqué dans la FT et suivant le formulaire disponible à l'adresse https://Popp.undp.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?SourceDoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/public/PSU_Solicitation_Performance%20Guarantee%20Form.docx & action dans les quinze (15) jours suivant la signature du contrat par les deux parties. Lorsqu'une garantie de performance est requise, la réception de la garantie de performance par le PNUD est une condition pour rendre le contrat effectif. |
| 42. <i>Garantie bancaire pour les avances</i> | 42.1 Sauf lorsque les intérêts du PNUD l'exigent, il est préférable que le PNUD ne fasse aucun paiement anticipé (c'est-à-dire des paiements sans avoir reçu de résultats). Si un paiement anticipé est autorisé selon la FT, et dépasse 20% du prix total du contrat, ou USD 30 000, selon la valeur la moins élevée, le soumissionnaire doit soumettre une garantie bancaire dans le montant total du paiement anticipé sous la forme disponible à https://popp.undp.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Contract%20Management%20Payment%20and%20Taxes_Advanced%20Payment%20Guarantee%20Form.docx&action=default |
| 43. <i>Dommmages et intérêts</i> | 43.1 Si la clause est spécifiée dans la FT, le PNUD appliquera la clause dommages-intérêts résultant des retards ou de la violation de ses obligations par l'entrepreneur conformément au contrat. |
| 44. <i>Dispositions relatives au paiement</i> | 44.1 Le paiement ne sera effectué qu'après l'acceptation par le PNUD du travail effectué. Les conditions de paiement sont dans les trente (30) jours, après réception de la facture et attestation d'acceptation des travaux délivrés par l'autorité compétente du PNUD avec la supervision directe de l'entrepreneur. Le paiement sera effectué par virement bancaire dans la devise du contrat. |
| 45. <i>Plainte des</i> | 45.1 La procédure du PNUD offre la possibilité aux personnes ou aux entreprises |

| | |
|---------------------------------------|--|
| <p><i>fournisseurs</i></p> | <p>qui n'ont pas obtenu de contrat par le biais d'un processus d'achat compétitif de faire appel. Dans le cas où un soumissionnaire estime qu'il n'a pas été traité équitablement, le lien suivant fournit des détails supplémentaires concernant les procédures de protestation des fournisseurs du PNUD: http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/business/protest-and-sanctions.html</p> |
| <p><i>46. Autres dispositions</i></p> | <p>46.1 Dans le cas où le soumissionnaire offre un prix inférieur au gouvernement hôte (par exemple, la General Services Administration (GSA) du gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique) pour des services similaires, le PNUD aura droit au même prix inférieur. Les conditions générales du PNUD auront priorité.</p> <p>46.2 Le PNUD a le droit de recevoir le même prix offert par le même entrepreneur dans le contrat avec l'Organisation des Nations Unies et/ou ses agences. Les conditions générales du PNUD auront priorité.</p> <p>46.3 L'Organisation des Nations Unies a établi des restrictions à l'emploi des (anciens) fonctionnaires de l'ONU qui ont participé à la procédure de passation des marchés, conformément au bulletin ST/SGB/2006/15 http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=ST/SGB/2006/15&referer</p> |

SECTION 3. FICHE TECHNIQUE

Les données suivantes pour les services à acquérir doivent compléter, compléter ou modifier les dispositions de la demande de propositions. En cas de conflit entre les instructions aux soumissionnaires, la fiche technique et les autres annexes ou références jointes à la fiche technique, les dispositions de la fiche technique prévaudront.

| FT No. | Ref. à la Section.2 | Données | Instructions/exigences spécifiques |
|--------|---------------------|--|--|
| 1 | 7 | Langue de la proposition | Français |
| 2 | | Soumission des propositions pour des parties ou des sous-parties du Tor (soumissions partielles) | Non Autorisé |
| 3 | 20 | Propositions alternatives | Ne seront pas considérées |
| 4 | 21 | Conférence préparatoire | Ne sera pas menée |
| 5 | 10 | Période de validité de la proposition | 180 jours |
| 6 | 14 | Garantie de soumission | Non Requise |
| 7 | 41 | Paiement anticipé lors de la signature du contrat | Non autorisée |
| 8 | 42 | Dommages et Intérêts | Ne seront pas appliqués |
| 9 | 40 | Garantie de performance | Non requise |
| 10 | 18 | Devise de la proposition | United States Dollar ou equivalent |
| 11 | 31 | Date limite de soumission des demandes de clarification/questions | 5 jours avant la date de soumission |
| 12 | 31 | Coordonnées pour soumettre des clarifications/questions | Point focal au PNUD : Services des Achats Adresse électronique : soumissiondesoffres.bi@undp.org |

| | | | |
|----|---------------|---|--|
| 13 | 18, 19 and 21 | Manière de diffuser des renseignements supplémentaires à la RFP et des réponses/clarifications aux requêtes | Communication directe aux prospecteurs potentiels par email et posté sur le website Procurement Notice |
| 14 | 23 | Date de soumission | <u>Les soumissions seront jusqu'à Mardi le 20 Juillet 2021 à 10H, heure Locale</u> <u>Date de visite : Jeudi 08 Juillet 2021 à 10h</u> <u>Visite sur le site : Chef-lieu de la Province Kayanza</u> <u>Personne de contact : Gédéon NIYONKURU</u> <u>Téléphone : +257 79923565</u> <u>+257 77741720</u> |
| 14 | 22 | Manière permise de soumettre des propositions | |
| 15 | 22 | Adresse de soumission de proposition | <u>N/A</u> |
| 16 | 22 | Soumission électronique (Email ou eTendering) Exigences | Soumission électronique soumissiondesoffres.bi@undp.org |
| 17 | 27 36 | Méthode d'évaluation pour l'adjudication du contrat | Méthode de notation combinée, en utilisant la distribution de 70%-30% pour les propositions techniques et financières respectivement La note technique minimale requise pour passer est de 70%. |
| 18 | | Date prévue pour le commencement du contrat | 25/07/2021 |
| 19 | | Durée maximale prévue du contrat | 6 mois |
| 20 | 35 | Le PNUD attribuera le contrat à : | Un fournisseur uniquement |

| | | | |
|----|----|--|---|
| 21 | 39 | Type de contrat | <p>Contrat professionnel du PNUD pour la fourniture de biens et services au nom des agences UN</p> <p>http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/how-we-buy.html</p> |
| 22 | 39 | Conditions contractuelles du PNUD qui s'appliqueront | <p>Choisir une option</p> <p>http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/how-we-buy.html</p> |
| 23 | | Autres renseignements relatifs au RFP | <p><i>Toutes les autres instructions et informations qui ne sont pas encore mentionnées dans cette fiche de données mais qui sont pertinentes pour la RFP doivent être citées ici, et toutes les autres entrées qui peuvent être ajoutées dans ce cadre.</i></p> |

SECTION 4. CRITERE D'ÉVALUATION

Critère d'examen préliminaire

Les propositions seront examinées afin de déterminer si elles sont complètes et soumises conformément aux exigences de la RFP, selon les critères ci-dessous, sur une base de réponse oui/non:

- Signatures appropriées
- Procuration
- Documents minimaux fournis
- Propositions techniques et financières soumises séparément
- Validité de la soumission
- Garantie de soumission présentée selon les exigences de la RFP avec période de validité conforme

Critères minimum d'éligibilité et de qualification :

L'éligibilité et la qualification seront évaluées sur la base d'évaluation de type : réussite/échec.

Si la proposition est présentée en tant que coentreprise/consortium/association, chaque membre du groupement doit respecter les critères minimaux, sauf indication contraire dans le critère.

| Sujet | Critère | Exigences de soumission de document |
|---------------------------|--|--|
| Eligibilité | | |
| Statut légal | Le vendeur est une entité légalement enregistrée. | Formulaire B : Formulaire d'information du soumissionnaire |
| Eligibilité | Le vendeur n'est ni suspendu, ni radié, ni autrement identifié comme inéligible par une organisation des Nations Unies ou par le groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale conformément à la clause 3 du RFP. | Formulaire A : formulaire de soumission de proposition technique |
| Conflit d'intérêts | Aucun conflit d'intérêts conformément à la clause 4 de la RFP. | Formulaire A : formulaire de soumission de proposition technique |
| Faillite | Non déclaré en faillite, non impliqué dans une procédure de faillite ou de mise sous séquestre, et il n'y a pas de jugement ou de poursuites judiciaires contre le vendeur qui pourraient nuire à ses opérations dans un avenir prévisible. | Formulaire A : formulaire de soumission de proposition technique |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Registre de Commerce ; <input checked="" type="checkbox"/> Certificat de non-redevance d'impôts et Taxes (Quitus) <input checked="" type="checkbox"/> Etats financiers certifiés des trois dernières années (2017, 2018 et 2019) | |
| Qualification | | |

| | | |
|--|---|--|
| Historique des contrats non performants¹ | Non-exécution d'un contrat qui n'a pas eu lieu en raison d'une défaillance de l'entrepreneur au cours des trois dernières années. | Formulaire D : Formulaire de qualification |
| Historique des litiges | Pas d'antécédents de décisions judiciaires/arbitrales au détriment du soumissionnaire au cours des trois dernières années. | Formulaire D : Formulaire de qualification |
| Expérience antérieure | Minimum 5 années d'expérience pertinente. | Formulaire D : Formulaire de qualification |
| | Minimum 3 contrats de nature, valeur et complexité similaire, exécuté au cours des 5 dernières années. <i>(Pour JV/Consortium/Association, toutes les parties devraient cumulativement satisfaire aux exigences).</i> | Formulaire D : Formulaire de qualification |
| Position financière | Chiffre d'affaires annuel moyen minimum de 40.000.000 BIF pour les 3 dernières années. <i>(Pour JV/Consortium/Association, toutes les parties devraient cumulativement satisfaire aux exigences).</i> | Formulaire D : Formulaire de qualification |
| | Le soumissionnaire doit démontrer la solidité actuelle de sa position financière et indiquer sa rentabilité prospective à long terme. <i>(Pour JV/Consortium/Association, toutes les parties devraient cumulativement satisfaire aux exigences).</i> | Formulaire D : Formulaire de qualification |
| | Tout autre critère supplémentaire si nécessaire | |

¹ Non-performance, as decided by UNDP, shall include all contracts where (a) non-performance was not challenged by the contractor, including through referral to the dispute resolution mechanism under the respective contract, and (b) contracts that were so challenged but fully settled against the contractor. Non-performance shall not include contracts where Employers decision was overruled by the dispute resolution mechanism. Non-performance must be based on all information on fully settled disputes or litigation, i.e. dispute or litigation that has been resolved in accordance with the dispute resolution mechanism under the respective contract and where all appeal instances available to the Bidder have been exhausted.

Critères d'évaluation technique

| Résumé des formulaires d'évaluation des propositions techniques | | Points Maximum |
|---|--|----------------|
| 1. | Qualification, capacité et expérience du soumissionnaire | 300 |
| 2. | Méthodologie, approche et plan de mise en œuvre proposés | 400 |
| 3. | Structure de gestion et personnel clé | 300 |
| Total | | 1000 |

| Section 1. Qualification, capacité et expérience du soumissionnaire | | Points Maximum |
|---|---|----------------|
| 1.1 | Réputation de l'organisation et du personnel crédibilité/fiabilité/standing de l'industrie | 50 |
| 1.2 | Capacité organisationnelle générale susceptible d'influer sur la mise en œuvre : structure de gestion, stabilité financière et capacité de financement de projets, contrôles de gestion de projet, mesure dans laquelle tout travail serait sous-traité | 90 |
| 1.3 | Pertinence des connaissances et de l'expérience spécialisées sur les engagements similaires réalisés dans la région/le pays | 70 |
| 1.4 | Procédures d'assurance de la qualité et mesures d'atténuation des risques | 60 |
| 1.5 | Engagement organisationnel en matière de durabilité <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation est conforme à l'ISO 14001 ou à l'ISO 14064 ou à l'équivalent – 20 points - L'organisation est membre du Pacte mondial de l'ONU -5 points - L'organisation démontre un engagement important à l'égard de la durabilité par d'autres moyens - 5 points, par exemple des documents de politique interne sur l'autonomisation des femmes, les énergies renouvelables ou l'appartenance à des institutions commerciales promouvant ces questions | 30 |
| Total Section 1 | | 300 |

| Section 2. Méthodologie, approche et plan de mise en œuvre proposés | | Points Maximum |
|---|--|----------------|
| 2.1 | Compréhension de l'exigence : les aspects importants de la tâche ont-ils été abordés avec suffisamment de détails ? Les différents éléments du projet sont-ils suffisamment pondérés par rapport à l'autre ? | 80 |
| 2.2 | Description de l'approche et de la méthode de l'offrant pour satisfaire ou dépasser les exigences du mandat. | 100 |

| | | |
|------------------------|---|------------|
| 2.3 | Précisions sur la façon dont les différents éléments de service seront organisés, contrôlés et livrés. | 50 |
| 2.4 | Description des mécanismes et des outils de suivi et d'évaluation des performances disponibles ; comment ils seront adoptés et utilisés pour une exigence spécifique. | 50 |
| 2.5 | Évaluation du plan de mise en œuvre proposé, y compris si les activités sont correctement séquencées et si celles-ci sont logiques et réalistes. | 70 |
| 2.6 | Démonstration de la capacité de planifier, d'intégrer et de mettre en œuvre efficacement les mesures de durabilité dans l'exécution du contrat. | 50 |
| Total Section 2 | | 400 |

| Section 3. Structure de gestion et personnel clé | | Points Maximum |
|---|--|-----------------------|
| 3.1 | Composition et structure de l'équipe proposée. Les rôles proposés de la direction et de l'équipe de personnel clé sont-ils adaptés à la prestation des services nécessaires ? | 60 |
| 3.2 | Qualifications du personnel clé proposé | |
| 3.2 a | Chef de projet – Phase I – Etudes et élaboration du cahier des charges et Phase II – Contrôle et supervision des travaux Un (1) Ingénieur génie civil senior confirmé avec au moins 7 ans d'expérience notamment dans l'appui à la maîtrise d'ouvrage en matière de construction ou de réhabilitation de bâtiments publics et ayant exercé le rôle de chef de mission dans trois projets similaires au moins | 120 |
| | - Expérience générale | 30 |
| | - Expérience spécifique pertinente à l'affectation | 50 |
| | - Expérience Régionale/Internationale | 30 |
| | - Qualifications linguistiques | 10 |
| 3.2 b | Expert Senior Un technicien (01) supérieur en génie Civil/plomberie avec au moins 05 ans d'expérience et ayant deux expériences similaires ; | 80 |
| | - Expérience générale | 10 |
| | - Expérience spécifique pertinente à l'affectation | 40 |
| | - Expérience Régionale/Internationale | 20 |

| | | | |
|------------------------|--|----|------------|
| | - Qualifications linguistiques | 10 | |
| 3.2 c | Expert Junior | | 40 |
| | - Expérience générale | 5 | |
| | - Expérience spécifique pertinente à l'affectation | 15 | |
| | - Expérience Régionale/Internationale | 10 | |
| | - Qualifications linguistiques | 10 | |
| Total Section 3 | | | 300 |

I- CONTEXTE

I. Contexte et Justification de la mission

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme Pays 2019-2023, le PNUD a mis en place 5 portefeuilles thématiques, dont celui sur la cohésion sociale, l'égalité des genres et la lutte contre les VBGs. Ce portefeuille comprend entre autres projets, celui de l'égalité des genres et la lutte contre les violences sexuelles et celles basées sur le Genre. Ce projet est mis en œuvre en partenariat avec le Ministère en charge du Genre, qui, tant qu'entité étatique qui coordonne le développement du secteur, se charge aussi de mobiliser tous les acteurs, de piloter les activités et de porter les résultats du niveau communautaire vers le niveau stratégique.

Le projet intervient dans cinq provinces prioritaires à savoir Bururi, Kayanza, Kirundo, Ngozi et Rumonge pour une durée de 5 ans (2019-2023). A cet effet et conformément à la stratégie nationale Genre, le PNUD a prévu de mettre en place des centres intégrés de prise en charge holistique des cas de VBGs. Après la création du centre Humura de Rumonge en 2019, le PNUD prévoit de mettre en place un nouveau centre dans la province de Kayanza. Il a été convenu avec le Ministère en charge du genre que ces centres porteront le nom de Centre Humura, à l'instar de celui de Gitega créé en 2012 sous le lead du Ministère en charge du Genre et du PNUD et en partenariat avec d'autres agences du SNU dont l'UNICEF, UNFPA, PAM, BNUB et ONUFEMME. Pour ce faire, le PNUD voudrait recruter un cabinet pour la description détaillée des travaux, les études techniques et architecturales ainsi que le suivi des travaux de construction du bâtiment devant abriter le Centre Intégré de prise en charge holistique des victimes des violences sexuelles et celles basées sur le genre à Kayanza. Le bâtiment à construire est le suivant : Construction d'un Centre Intégré à Kayanza incluant les bureaux du CDFC Kayanza suivant le modèle du Centre Humura de Rumonge. Les plans à adapter sont disponibles.

II- OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif de la mission du Bureau d'Etudes est de fournir pour le compte du PNUD et du Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre et dans le cadre de la mise en œuvre du Projet « Appui à l'Egalité de Genre et à la Lutte contre les violences sexuelles et celles basées sur le Genre », les prestations de **conception technique et architecturale d'un centre intégré pour la prise en charge des VSBG, l'élaboration du Dossier d'Appel d'Offres et la Surveillance des travaux de Construction de bâtiments.**

III- CONTENU DE LA MISSION

III.1. ETUDES TECHNIQUES

| N° | Description | Localisation | Livrables |
|----|--|--------------|--|
| 1 | <ul style="list-style-type: none"> - Adaptation des études techniques et architecturales du Centre Humura de Rumonge au Site devant habriter le Centre Humura de Kayanza - confection du DAO pour la construction du centre intégré de prise en charge des victimes des VSBG à Kayanza | 1. Kayanza | <ul style="list-style-type: none"> - Pièces écrites et graphiques/Plans adaptés et budgétisés pour la construction du centre intégré VSBG - Le DAO |

Les études comprennent aussi le raccordement des infrastructures construites en eau potable et en électricité et autres réseaux divers.

Le Bureau d'Etudes devra proposer une conception adaptée au terrain et aux besoins des collectivités et devra répondre aux normes de santé, de sécurité et d'hygiène.

Les études devront analyser les risques que présenterait l'implantation des ouvrages sur l'environnement et prévoir des mesures d'atténuation conséquentes.

La mission se déroulera conformément aux phases suivantes :

a- Le dossier d'Avant-Projet sommaire et détaillé (APD)

Le Maître d'Œuvre devra présenter le dossier d'Avant-Projet Sommaire (APS) ainsi que celui d'Avant-Projet Détaillé (APD) au PNUD et au MSNASDPHG . L'APD est en fait le dossier d'exécution technique du projet. **L'APD correspond à une étude descriptive, explicative et justificative des dispositions techniques du projet.**

Il comprendra notamment :

- Une note justificative des solutions techniques proposées eu égard au site, au programme , à l'environnement et à l'annexe qui présente les superficies maximales des locaux par service ;
- le dossier technique des ouvrages (plan de situation, plan masse, plan de VRD, plans des ouvrages, études du sol, notes de calcul, levés topographiques, etc.) ;
- un avant métré des travaux ;
- une estimation détaillée des dépenses afférentes à l'exécution de chaque ouvrage entrant dans l'APD ;
- une note justificative des prix unitaires ou des montants forfaitaires utilisés pour l'estimation détaillée ;
- les différents plans et schémas d'exécution selon le type de détail à exécuter (coffrage, ferrailage, électricité, alimentation en eau, évacuation des eaux, etc.) ;
- les plannings prévisionnels incluant toutes les phases de réalisation du projet ;
- les Spécifications Techniques Détaillées (CCTP) qui définissent de façon précise les normes applicables aux ouvrages et les conditions de leur mise en œuvre.
- les divers plans d'exécution et descriptifs des ouvrages qui définissent les caractéristiques géométriques exactes des ouvrages ;

Pour le volet environnemental, le Consultant veillera à inclure dans le rapport les données et les actions à mener en rapport avec l'atténuation des impacts environnementaux.

Une commission technique désignée dès la signature du contrat de réalisation de l'étude, donnera son avis sur toutes les options techniques proposées ou adoptées par le Maître d'Œuvre. Après approbation du dossier technique, le PNUD et le MSNASDPHG se conviendront de notifier alors au Maître d'Œuvre l' accord pour la réalisation du Dossier d'Appel d'Offres.

Le consultant devra associer les concessionnaires des réseaux (REGIDESO, ONATEL) lors des études en vue de la détermination des emplacements des réseaux et des coûts d'intervention pour leur extension ou leur déplacement en cas de besoin.

b- Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO)

Le DAO sera conforme au dossier type, Petits Travaux PNUD et comprend l'ensemble des documents énumérés pour l'APD. Le dossier type sera mis à la disposition du Maître d'Œuvre par le projet. Le marché de construction sera en un seul lot :

- lot 1 : Construction du Centre intégré de Kayanza

En collaboration avec le Maître d'ouvrage, le Maître d'Œuvre organisera également une visite du site pour les candidats soumissionnaires et éventuellement une réunion préalable à la remise des offres.

III.2. SURVEILLANCE DES TRAVAUX

L'exécution de la phase de surveillance sera conditionnée par les résultats des études techniques

Au titre de la mission de surveillance des travaux, le Maître d'œuvre doit assurer les tâches suivantes :

(a) Avant le démarrage des travaux :

- (i) la vérification de tous les documents techniques, administratifs et financiers préliminaires au démarrage des travaux ;
- (ii) l'assistance, le cas échéant au PNUD et au MSNASDPHG pour tout ce qui concerne les relations avec les institutions publiques et privées, notamment les responsables administratifs, des hôpitaux et autres centres concernés ainsi que les concessionnaires des réseaux ;
- (iii) le suivi des délais de mise à disposition des sites des ouvrages demandés par le Maître d'Ouvrage et la préparation des projets d'ordre de service et d'avenants aux marchés correspondants.
- (iv) l'estimation de l'impact financier et contractuel des modifications des ouvrages.

(b) En cours de chantier :

- (i) la surveillance continue des travaux par l'intermédiaire d'un surveillant de travaux désigné qui est son **représentant permanent** sur le chantier ;
- (ii) la visite hebdomadaire du chantier avec le représentant de l'entreprise en vue d'identifier les difficultés rencontrées, contrôler la qualité des travaux et mesurer les quantités des ouvrages réalisés selon le bordereau de prix pour paiement et donner toutes instructions nécessaires pour assurer l'efficacité de la poursuite des travaux ;
- (iii) le compte-rendu de visite sera consigné dans un cahier de suivi de chantier tenu à cet effet et destiné à vérifier la conformité de l'application des recommandations ;
- (iv) le contrôle et la certification des décomptes et le visa du certificat de paiement ;
- (v) l'assistance au PNUD et au MSNASDPHG lors de la réception provisoire et, d'une manière générale : informer, assister, aider le PNUD et le MSNASDPG à exercer son rôle, à assumer ses engagements, à prendre toute décision nécessaire et utile à la bonne conduite et à la bonne fin du projet.

En somme, le Maître d'œuvre sera l'interlocuteur permanent de l'entreprise pour toute question relative à l'exécution des travaux.

Les études comprennent aussi le raccordement des infrastructures construites en eau potable et en électricité et autres réseaux divers.

Le Bureau d'Etudes devra proposer une conception adaptée au terrain et aux besoins des collectivités et devra répondre aux normes de santé, de sécurité et d'hygiène.

Les études devront analyser les risques que présenterait l'implantation des ouvrages sur l'environnement et prévoir des mesures d'atténuation conséquentes.

La mission se déroulera conformément aux phases suivantes :

a- Le dossier d'Avant-Projet sommaire et détaillé (APD)

Le Maître d'Œuvre devra présenter le dossier d'Avant-Projet Sommaire (APS) ainsi que celui d'Avant-Projet Détaillé (APD) au PNUD et au MSNASDPHG . L'APD est en fait le dossier d'exécution technique du projet. **L'APD correspond à une étude descriptive, explicative et justificative des dispositions techniques du projet.**

Il comprendra notamment :

- Une note justificative des solutions techniques proposées eu égard au site, au programme , à l'environnement et à l'annexe qui présente les superficies maximales des locaux par service ;
- le dossier technique des ouvrages (plan de situation, plan masse, plan de VRD, plans des ouvrages, études du sol, notes de calcul, levés topographiques, etc.) ;
- un avant métré des travaux ;
- une estimation détaillée des dépenses afférentes à l'exécution de chaque ouvrage entrant dans l'APD ;
- une note justificative des prix unitaires ou des montants forfaitaires utilisés pour l'estimation détaillée ;
- les différents plans et schémas d'exécution selon le type de détail à exécuter (coffrage, ferrailage, électricité, alimentation en eau, évacuation des eaux, etc.) ;
- les plannings prévisionnels incluant toutes les phases de réalisation du projet ;
- les Spécifications Techniques Détaillées (CCTP) qui définissent de façon précise les normes applicables aux ouvrages et les conditions de leur mise en œuvre.
- les divers plans d'exécution et descriptifs des ouvrages qui définissent les caractéristiques géométriques exactes des ouvrages ;

Pour le volet environnemental, le Consultant veillera à inclure dans le rapport les données et les actions à mener en rapport avec l'atténuation des impacts environnementaux.

Une commission technique désignée dès la signature du contrat de réalisation de l'étude, donnera son avis sur toutes les options techniques proposées ou adoptées par le Maître d'Œuvre. Après approbation du dossier technique, le PNUD et le MSNASDPHG se conviendront de notifier alors au Maître d'Œuvre l'accord pour la réalisation du Dossier d'Appel d'Offres.

Le consultant devra associer les concessionnaires des réseaux (REGIDESO, ONATEL) lors des études en vue de la détermination des emplacements des réseaux et des coûts d'intervention pour leur extension ou leur déplacement en cas de besoin.

b- Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO)

Le DAO sera conforme au dossier type, Petits Travaux PNUD et comprend l'ensemble des documents énumérés pour l'APD. Le dossier type sera mis à la disposition du Maître d'Œuvre par le projet. Le marché de construction sera en un seul lot :

Construction du Centre intégré de Kayanza

En collaboration avec le Maître d'ouvrage, le Maître d'Œuvre organisera également une visite du site pour les candidats soumissionnaires et éventuellement une réunion préalable à la remise des offres.

III.2. SURVEILLANCE DES TRAVAUX

L'exécution de la phase de surveillance sera conditionnée par les résultats des études techniques

Au titre de la mission de surveillance des travaux, le Maître d'œuvre doit assurer les tâches suivantes :

(a) Avant le démarrage des travaux :

- (v) la vérification de tous les documents techniques, administratifs et financiers préliminaires au démarrage des travaux ;
- (vi) l'assistance, le cas échéant au PNUD et au MSNASDPHG pour tout ce qui concerne les relations avec les institutions publiques et privées, notamment les responsables administratifs, des hôpitaux et autres centres concernés ainsi que les concessionnaires des réseaux ;
- (vii) le suivi des délais de mise à disposition des sites des ouvrages demandés par le Maître d'Ouvrage et la préparation des projets d'ordre de service et d'avenants aux marchés correspondants.
- (viii) l'estimation de l'impact financier et contractuel des modifications des ouvrages.

(b) En cours de chantier :

- (vi) la surveillance continue des travaux par l'intermédiaire d'un surveillant de travaux désigné qui est son **représentant permanent** sur le chantier ;
- (vii) la visite hebdomadaire du chantier avec le représentant de l'entreprise en vue d'identifier les difficultés rencontrées, contrôler la qualité des travaux et mesurer les quantités des ouvrages réalisés selon le bordereau de prix pour paiement et donner toutes instructions nécessaires pour assurer l'efficacité de la poursuite des travaux ;
- (viii) le compte-rendu de visite sera consigné dans un cahier de suivi de chantier tenu à cet effet et destiné à vérifier la conformité de l'application des recommandations ;
- (ix) le contrôle et la certification des décomptes et le visa du certificat de paiement ;
- (x) l'assistance au PNUD et au MSNASDPHG lors de la réception provisoire et, d'une manière générale : informer, assister, aider le PNUD et le MSNASDPG à exercer son rôle, à assumer ses engagements, à prendre toute décision nécessaire et utile à la bonne conduite et à la bonne fin du projet.

En somme, le Maître d'œuvre sera l'interlocuteur permanent de l'entreprise pour toute question relative à l'exécution des travaux.

IV- MODALITE D'EXECUTION

IV.1 ETUDES TECHNIQUES

Le Bureau d'Etudes établit tous les documents des différentes phases de l'étude et notamment :

- Les études du sol
- le Dossier d'Avant-Projet Sommaire
- le Dossier d'Avant-Projet Détaillé ;
- le Dossier d'Appel d'Offres.

IV.2. SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Le Maître d'Œuvre contrôle, valide ou établit selon le cas, en collaboration avec le fonctionnaire dirigeant tous les documents de préparation, de suivi et de contrôle de l'exécution des travaux et notamment :

- le programme de travaux ;
- le planning de chantier ;
- les situations mensuelles de travaux ;
- les rapports d'essais et tests de laboratoire sur les matériaux utilisés sur le chantier ;
- les rapports de contrôle de qualité des fournitures et équipements nécessaires ;
- les documents de gestion des besoins et stocks de matériaux ;
- les rapports de contrôle sur la mise en œuvre des matériaux ;
- les comptes rendus des visites de chantier ;
- les comptes rendus des réunions de chantier avec l'Entrepreneur;
- les rapports périodiques d'avancement des travaux ;
- les documents techniques sur les éventuels avenants ou variantes;
- les procès-verbaux de la réception provisoire;
- le rapport d'achèvement des travaux ;
- les plans de recollement ; et
- l'examen des réclamations éventuelles de l'Entrepreneur et les recommandations quant aux mesures à prendre.

Le Maître d'Œuvre est chargé du contrôle de la bonne exécution de l'ensemble des travaux et doit veiller au respect :

- des quantités prévues ;
- de la qualité exigée à travers les spécifications techniques ;
- des délais d'exécution impartis.

Le Maître d'Œuvre est le conseil du PNUD et du MSNASDPHG pour la défense de ses intérêts, notamment en matière de litige éventuel.

V- NORMES

Le Bureau d'Etudes réalisera sa mission conformément aux normes techniques en vigueur et selon le respect des règles de l'art. En outre, il se conformera aux instructions qui lui sont données par le PNUD et le MSNASDPHG concernant :

- le programme du projet, le montant des sommes allouées au projet ainsi que les priorités dans l'exécution des travaux lors de la réalisation de la mission d'études techniques ;
- le programme des travaux, les délais, l'ordre d'urgence et les modalités d'exécution des travaux.

VI- PERSONNEL DU BUREAU D'ETUDES

VI.1. PHASE 1 : ETUDES TECHNIQUES

Le Bureau d'Etudes affectera sur l'étude, un **personnel clé qualifié** ayant une grande expérience dans les domaines suivants pour un volume de travail estimé globalement à hommes jours.

| <u>Effectif</u> | <u>Poste</u> | <u>Qualification</u> |
|------------------------|---------------------|-----------------------------|
|------------------------|---------------------|-----------------------------|

| | | |
|----|------------------------|--|
| 01 | Chef de mission | Architecte (BAC+5) ou Ingénieur bénéficiant d'une expérience minimale de 10 ans dans le même domaine avec au moins trois références dans les études de bâtiments publics pour 20 hommes jours |
| 01 | Dessinateur | Technicien dessinateur au moins de niveau A2 et ayant une expérience minimale de 05 ans dans le domaine du dessin du bâtiment pour 10 hommes jours |
| 01 | Electricien | Technicien supérieur disposant d'une expérience minimale de cinq ans dans la conception, l'installation électrique des bâtiments publics pour 03 hommes jours |

Pour question d'efficacité et de qualité, le PNUD se réserve le droit d'exiger un remplacement d'un membre du personnel de qualification équivalente ou supérieure s'il s'avère que ce dernier est aligné par deux (02) Bureaux d'Etudes différents tous attributaires de contrats.

VI.2. PHASE 2 : SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Le Maître d'Œuvre doit être une firme indépendante vis-à-vis de l'Entrepreneur. Il mettra en permanence, sur chantier :

| <u>Effectif</u> | <u>Poste</u> | <u>Qualification</u> |
|------------------------|--|---|
| 01 | Chef de mission | Architecte ou Ingénieur du BTP ayant au minimum le niveau d'ingénieur technicien bénéficiant d'une expérience minimale de 10 ans dans le même domaine avec au moins 05 références dans la surveillance ou la conduite des chantiers de bâtiments pour 105 hommes jours. |
| 02 | Surveillant des travaux à raison de un par province: | Technicien de niveau A2 conducteur des travaux et ayant une expérience minimale de 10 ans dans le même domaine avec au moins 05 références dans la surveillance ou dans la conduite des chantiers de bâtiments pour 100 hommes jours chacun. |

Le Chef de Mission des Etudes techniques peut assurer également les fonctions de Chef de Mission pour la surveillance des travaux.

Toute absence constatée du personnel aligné pour le suivi des chantiers conduira au non-paiement des jours non prestés ou au remplacement de ce dernier par le bureau d'études dans un délai de 10 jours ouvrables, faute de quoi, une résiliation pourra intervenir aux tords de l'attributaire.

VII- DOCUMENTS DE BASE DE LA MISSION

Le PNUD et le MSNASDPHG mettront à la disposition du Bureau d'Etudes les documents suivants :

Le Dossier d'Appel d'Offres Type pour la passation de marchés de travaux ;

VIII- PRESENTATION DES RAPPORTS

VIII.1. ETUDES TECHNIQUES

Le Bureau d'Etudes présentera au PNUD les documents suivants :

- **Avant-Projet Détaillé (en 02 exemplaires):**
Rapports, notes de calcul, plans à 1/50 ,1/250 et 1/1000 et détails d'exécution sur 1/20, 1/10 ou 1/5 selon le détail à clarifier.

N.B. : Toutes les pièces dessinées doivent être présentées sur le format A₀ ou A₁.

- **Dossier d'Appel d'Offres (en versions papier et électronique) comprenant les plans et les pièces écrites suivantes :**
 1. L'Avis d'Appel d'Offres ;
 2. Les Instructions aux Soumissionnaires (IS) ;
 3. Les Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) ;
 4. Les Critères d'évaluation et de qualification ;
 5. Les Formulaires de soumission ;
 6. Les Pays éligibles ;
 7. Les Spécifications Techniques et Plans ;
 8. Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) ;
 9. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
 10. Les Formulaires du Marché ;
 11. Le Devis estimatif confidentiel avec liste et prix d'achat des principaux matériaux rentrant dans les travaux (dans un volume séparé du DAO à publier).

VIII.2. SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Le Maître d'Œuvre présentera au PNUD des rapports périodiques, procès-verbaux de réunion de chantier et les rapports de fin de chantier) tels que précisés au paragraphe III et selon l'état d'avancement des travaux.

Les rapports hebdomadaires devront parvenir au PNUD au plus tard le Mardi de la semaine suivante.

Les rapports mensuels devront parvenir au PNUD et au MSNASDPHG au plus tard le Vendredi de la première semaine du mois suivant.

Le dépassement des délais dans la transmission des rapports hebdomadaires et mensuels pourra entraîner le non-paiement du montant équivalant au nombre de rapports non transmis.

Les rapports de fin de chantier devront parvenir au PNUD et au MSNASDPHG au plus tard deux (02) semaines après la réception provisoire des travaux.

Les rapports présentés en trois exemplaires, doivent comprendre les informations suivantes :

1- Rapport hebdomadaire

Il récapitule les rapports journaliers de chantier qui donnent :

- l'état d'avancement des travaux ;
- les quantités de travaux réalisés ;
- la consommation en matériaux (bons de livraison);

- la situation de la main-d'œuvre (feuille d'heures);
- l'utilisation d'engins ;
- l'état d'approvisionnement du chantier ;
- les problèmes éventuels survenus sur le chantier.

N.B. : les P.V. de réunions hebdomadaires devront être annexés aux rapports.

2- Rapport mensuel

Le Maître d'Œuvre récapitulera les données fournies dans les rapports hebdomadaires et en plus donnera les informations suivantes :

- L'état d'avancement global des travaux ;
- L'attachement des travaux réalisés ;
- Le décompte des travaux ;
- La situation financière du chantier (y compris l'estimation des travaux restant à exécuter).

Il donnera également son appréciation globale sur la qualité des travaux et le respect par l'Entreprise du délai contractuel.

3- Rapport de fin de chantier

En ce qui concerne le rapport de fin de chantier, le Maître d'Œuvre le présentera à la fin de la réception provisoire des travaux et après la levée des réserves éventuelles.

Le rapport final doit comprendre les informations suivantes :

- Le déroulement général des travaux ;
- Les performances du chantier en termes de respect des données de base sur :
 - Le montant des travaux,
 - Le délai contractuel,
 - Les coûts unitaires ;
 - La situation financière du chantier ;
 - La qualité des travaux et l'appréciation générale sur l'Entreprise.

Le rapport final doit être accompagné des plans de recollement, des photos des ouvrages prises pendant l'exécution et celles du projet terminé, du journal de chantier ainsi que du procès-verbal de réception provisoire des travaux.

IX.1. ETUDES TECHNIQUES

Les délais contractuels d'exécution des études sont définis dans le tableau ci-après. Ils sont en jours calendaires.

Ces délais ne comprennent pas le temps mis par le PNUD pour l'approbation des différents rapports d'étape.

| Lot | Études techniques | Délais en jours calendriers | | |
|-----|---------------------|--|--|-----------------|
| | | APD | DAO | Total |
| N°1 | Centre intégré VSBG | 45 jours à partir de la date de notification du Contrat | 15 jours à partir de la date d'approbation de l'APD | 60 jours |

En cas de dépassement des délais contractuels du déroulement des études, des pénalités journalières de 1/1.000 du montant du Contrat seront appliquées. Les pénalités seront plafonnées à 5 % du montant correspondant à cette phase.

Sauf décision contraire adoptée par le PNUD, un retard de **quinze jours** dans la transmission du rapport d'APD peut entraîner la résiliation du contrat aux torts du Maître d'Œuvre ; tout comme la présentation d'un **rapport lacunaire** c'est-à-dire entre autres un rapport qui ne répond pas de manière substantielle aux TDR et/ou qui propose des solutions techniques qui ne sont pas basées sur les règles de l'art.

Le rapport d'APD devra être consistant et couvrira obligatoirement tous les aspects requis par les TDR. Il devra répondre aux critères de qualité acceptables par le PNUD et le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre. Ces derniers se réserve le droit de visiter les Bureaux pour se rendre compte de l'état d'avancement des prestations.

IX.2. SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Le Maître d'Œuvre est tenu d'assurer sa mission de supervision jusqu'à la réception définitive des travaux.

Le délai contractuel de la surveillance des travaux, donné à titre indicatif, est estimé à **six (06) mois** calendriers.

Toutefois, les paiements au titre de la mission seront effectués **au prorata de l'avancement des travaux objet de la supervision** et non en fonction du délai d'exécution des travaux.

X- PRESENTATION DES DOSSIERS DE PROPOSITIONS

Le bureau d'études devra présenter **séparément** les propositions technique et financière pour la conception architecturale et pour la surveillance.

ANNEXE : ETENDUE INDICATIVE DES PRESTATIONS

1. Centre intégré VSBG

Le centre Intégré VSBG qui sera construit est un bâtiment tout neuf depuis la fondation jusqu'à la toiture y compris tous les travaux de finition.

Le bâtiment à deux niveaux disposera des pièces telles que décrites ci bas :

- Une salle d'attente ;
- Un bureau d'accueil et d'orientation ;
- Un cabinet du médecin ;
- Un bureau des psychologues ;
- Un bureau du magistrat ;
- Un bureau de l'OPJ ;
- Une salle pour la prise en charge des enfants ;
- Une salle des soins infirmiers ;
- Une cuisine ;
- Une salle pour la restauration qui servira aussi de salle d'Information Education Communication (IEC) ;
- Six chambres d'hébergement provisoire des survivants ;
- Deux chambres de garde ;

- Trois latrines intérieures : une avec salle de bain pour le personnel et deux pour les visiteurs ;
- Deux latrines avec salles de bain pour les chambres d'hébergement ;
- Quatre (4) bureaux de 54 m2 pour la coordonnatrice, le Coordinateur Adjoint, le Comptable et l'Assistant social de la commune Kayanza;
- 1 corridor ;
- Une Salle de réunions pour 30 personnes ;
- Une latrine intérieure à 3 cabines ;
- Une Salle d'attente
- Un local technique pour la sécurité des moyens logistiques notamment les motos

La façade principale doit avoir un aspect architectural Idyllique.

SECTION 6 : FORMULAIRES DE SOUMISSION / LISTE DE CONTROLE

Ce formulaire sert de liste de contrôle pour la préparation de votre proposition. Veuillez remplir les formulaires de soumission conformément aux instructions figurant dans les formulaires et les retourner dans le cadre de votre soumission de proposition. Aucune modification au format des formulaires ne sera autorisée et aucune substitution ne sera acceptée.

Avant de soumettre votre proposition, veuillez-vous assurer de vous conformer aux instructions de soumission de la FT 22.

Enveloppe de proposition technique :

| | |
|---|--------------------------|
| Avez-vous dûment rempli tous les formulaires de soumission requis ? | |
| ▪ Form A : Formulaire de soumission de la proposition technique | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Form B : Formulaire d'information du soumissionnaire | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Form C : Formulaire d'information pour les Joint-Venture/Consortium/ Association | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Form D : Formulaire de qualification | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Form E : Formulaire de la proposition technique | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Form H : Formulaire de garantie de soumission | <input type="checkbox"/> |
| ▪ [Autres formulaires si nécessaire] | <input type="checkbox"/> |
| Avez-vous fourni les documents requis pour établir la conformité aux critères d'évaluation de la section 4 ? | <input type="checkbox"/> |

Enveloppe de proposition financière :

(Doit être soumis dans une enveloppe scellée séparée/email protégé par mot de passe)

| | |
|--|--------------------------|
| ▪ Form F : Formulaire de soumission de la proposition financière | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Form G : Formulaire de proposition financière | <input type="checkbox"/> |

FORM A : FORMULAIRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

| | | | |
|--------------------------|-------------------------------------|------|----------------------|
| Nom du soumissionnaire : | [Insérer le nom du soumissionnaire] | Date | Sélectionner la date |
|--------------------------|-------------------------------------|------|----------------------|

Référence du RFP : [Insérer la référence du RFP]

Nous, les soussignés, proposons de fournir les services pour [insérer le titre des services] conformément à votre demande de proposition no [insérer le numéro de référence de la RFP] et notre proposition. Nous soumettons notre proposition, qui inclut cette proposition technique et notre proposition financière scellée sous une enveloppe séparée.

Nous déclarons par la présente que notre société, ses filiales ou ses employés, y compris les membres de JV/Consortium/Association ou sous-traitants ou fournisseurs pour toute partie du contrat :

- a) n'est pas sous l'interdiction de participer aux achats par l'Organisation des Nations Unies, y compris, mais sans s'y limiter, les interdictions issues des listes de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- b) n'ont pas été suspendus, radiés, sanctionnés ou autrement identifiés comme inéligibles par une organisation des Nations Unies ou par le groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale ;
- c) n'ont pas de conflit d'intérêts conformément à l'instruction aux soumissionnaires clause 4 ;
- d) ne pas employer, ou anticiper l'emploi, toute personne qui est, ou a été membre du personnel de l'ONU au cours de la dernière année, si ledit membre du personnel de l'ONU a ou a eu des relations professionnelles antérieures avec notre entreprise en sa qualité de membre du personnel de l'ONU au cours des trois dernières années de service avec les Nations Unies (conformément aux restrictions des Nations Unies pour l'après-mandat publiées dans la circulaire ST/SGB/2006/15);
- e) n'ont pas déclaré faillite, ne sont pas impliqués dans une procédure de faillite ou de mise sous séquestre, et qu'il n'y a pas de jugement ou de poursuite judiciaire en cours contre eux qui pourraient nuire à leurs opérations dans un avenir prévisible ;
- f) s'engagent à ne pas se risquer dans des pratiques proscrites, y compris, mais sans s'y limiter, la corruption, la fraude, la coercition, la collusion, l'obstruction ou toute autre pratique contraire à l'éthique, avec l'ONU ou toute autre partie, et à mener des affaires d'une manière qui évite tout financement, des risques opérationnels, de réputation ou autres à l'ONU et que nous adoptons les principes du code de conduite des fournisseurs des Nations Unies et adhérons aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous déclarons que toutes les informations et déclarations faites dans cette proposition sont vraies et nous acceptons que toute mauvaise interprétation ou fausse déclaration contenue dans cette proposition peut conduire à notre disqualification et/ou sanction par le PNUD.

Nous proposons de fournir des services conformes aux documents d'appel d'offres, y compris les conditions générales de contrat du PNUD et conformément aux termes de référence.

Notre proposition est valable et reste liée pour la période de temps spécifiée dans la fiche technique de soumission.

Nous comprenons et reconnaissons que vous n'êtes pas tenu d'accepter toute proposition que vous recevez.

Je soussigné, certifie que je suis dûment autorisé par [insérer le nom du soumissionnaire] à signer cette proposition et à l'engager si le PNUD accepte cette proposition.

Nom: _____

Titre: _____

Date: _____

Signature: _____

[Cachet official du soumissionnaire]

FORM B : FORMULAIRE D'INFORMATION DU SOUMISSIONNAIRE

| | |
|---|--|
| Nom légal du soumissionnaire | [Compléter] |
| Adresse légale | [Compléter] |
| Année d'enregistrement | [Compléter] |
| Information du Représentant Autorisé du soumissionnaire | Nom et Titre: [Compléter] Téléphone: [Compléter] Email : [Compléter] |
| Etes-vous enregistré comme fournisseur auprès d'UNGM ? | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si Oui, [insérer le numéro de fournisseur UGNM] |
| Etes-vous un fournisseur UNDP ? | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si Oui, [insérer le numéro de fournisseur UNDP] |
| Pays d'exploitation | [Compléter] |
| No. D'employés à temps plein | [Compléter] |
| Certificats d'Assurance Qualité (ex. ISO 9000 ou équivalent) (Si oui, fournir une copie du certificat valide): | [Compléter] |
| Votre compagnie possède-t-elle une certification telle que ISO 14001 relative à l'environnement ? (Si oui, fournir une copie du certificat valide) : | [Compléter] |
| Votre compagnie possède-t-elle une politique environnementale écrite ? (Si oui, fournir une copie) | [Compléter] |
| Personne de référence que le PNUD peut contacter pour des demandes de clarification lors de l'évaluation des propositions | Nom et Titre : [Compléter] Téléphone : [Compléter] Email : [Compléter] |
| Veillez joindre les documents suivants : | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Profil de l'entreprise, qui ne doit pas dépasser quinze (15) pages, y compris les brochures imprimées et les catalogues de produits pertinents pour les produits/services achetés ▪ Certificat d'enregistrement d'entreprise ▪ Certificat d'enregistrement ou de paiement d'impôt délivré par l'autorité de référence attestant que le soumissionnaire est mis à jour avec ses obligations de paiement d'impôt, ou certificat d'exonération fiscale, si un tel privilège est apprécié par le soumissionnaire ▪ Papiers d'enregistrement de nom commercial, s'il y a lieu ▪ Permis de l'administration nationale d'opérer dans un lieu d'affectation, s'il y a lieu |

- Lettre officielle de nomination en tant que représentant local, si le prestataire soumet une proposition au nom d'une entité située à l'extérieur du pays
- Procuration

FORM C : FORMULAIRE D'INFORMATION POUR LES JOINT-VENTURE/CONSORTIUM/ ASSOCIATION

| | | | |
|--------------------------|-------------------------------------|------|----------------------|
| Nom du soumissionnaire : | [Insérer le nom du soumissionnaire] | Date | Sélectionner la date |
| Référence du RFP : | [Insérer la référence du RFP] | | |

À remplir et à retourner avec votre proposition si la proposition est présentée en tant que coentreprise/Consortium/Association.

| No | Nom du partenaire et coordonnées (Adresse, téléphone, fax, e-mail) | Proportion proposée des responsabilités (en%) et du type de services à effectuer |
|----|--|---|
| 1 | [Compléter] | [Compléter] |
| 2 | [Compléter] | [Compléter] |
| 3 | [Compléter] | [Compléter] |

Nom du partenaire principal
(L'autorité de lier le JV, le consortium, l'Association pendant le processus du RFP et, dans le cas où un contrat est adjugé, pendant l'exécution de contrat)

[Compléter]

Nous avons joint une copie du document ci-dessous signé par chaque partenaire, qui détaille la structure juridique et la confirmation de la responsabilité conjointe et séparable des membres de ladite coentreprise :

Lettre d'intention de former une coentreprise **OU** Accord de JV/Consortium/Association agreement

Nous confirmons par la présente que si le contrat est adjugé, toutes les parties de la coentreprise / Consortium/Association sont solidairement responsables envers le PNUD pour l'accomplissement des dispositions du contrat.

Nom du partenaire :

Nom du partenaire : _____

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

Date : _____

Nom du partenaire : _____

Nom du partenaire : _____

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

Date : _____

FORM D : FORMULAIRE DE QUALIFICATION

| | | | |
|--------------------------|-------------------------------------|------|----------------------|
| Nom du soumissionnaire : | [Insérer le nom du soumissionnaire] | Date | Sélectionner la date |
| Référence du RFP : | [Insérer la référence du RFP] | | |

S'il s'agit d'une JV/Consortium/Association, à compléter par chaque partenaire.

Historique des contrats non-performants

| <input type="checkbox"/> La non-exécution des contrats n'a pas eu lieu au cours des 3 dernières années | | | |
|--|------------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> Contrat (s) non effectué (s) durant les 3 dernières années | | | |
| Année | Proportion du contrat non exécutée | Informations du Contrat | Montant total du contrat (valeur totale en USD \$) |
| | | Nom du Client : Adresse du Client : Raison(s) de non-performance: | |

Historique des litiges (inclus les litiges en cours)

| <input type="checkbox"/> Pas d'historique des litiges depuis 3 ans | | | |
|--|----------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> Historique des litiges | | | |
| Année du litige | Montant concerné (en US\$) | Informations du Contrat | Montant total du contrat (valeur totale en USD \$) |
| | | Nom du Client : Adresse du Client : Objet du litige : Partie qui a initié le litige : Statut du litige : Partie qui a eu gain de cause si le litige a été résolu : | |

Expérience pertinente précédente

N'énumérez que les affectations précédentes qui ont été exécutées avec succès au cours des 3 dernières années.

Énumérez uniquement les affectations pour lesquelles le soumissionnaire a été légalement contracté ou sous-traité par le client en tant que société ou en étant l'un des partenaires du consortium/JV. Les travaux effectués par les experts individuels du soumissionnaire travaillant en privé ou par l'intermédiaire d'autres entreprises ne peuvent être réclamés comme l'expérience pertinente du soumissionnaire, ou celui des associés ou des sous-consultants du soumissionnaire, mais peuvent être réclamés par les experts eux-mêmes dans leur Cvs. Le soumissionnaire devra être disposé à étayer l'expérience revendiquée en présentant des copies des documents et références pertinents si le PNUD le demande.

| Nom du projet et | Nom du client et contact de | Valeur du | Période de | Types d'activités |
|------------------|-----------------------------|-----------|------------|-------------------|
|------------------|-----------------------------|-----------|------------|-------------------|

| pays d'affectation | référence | contrat | l'activité | |
|--------------------|-----------|---------|------------|--|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Les soumissionnaires peuvent également joindre leurs propres fiches de données de projet avec plus de détails pour les affectations ci-dessus.

Ci-joints les déclarations de performance satisfaisante des trois principaux clients ou plus..

Etat financier

| | | |
|---|-------|-----|
| Chiffre d'affaires annuel pour les 3 dernières années | Année | USD |
| | Année | USD |
| | Année | USD |
| Dernière note de crédit (le cas échéant), indiquez la source | | |

| Information financière (en US\$ equivalent) | Information pour les 3 dernières années | | |
|--|--|---------|---------|
| | Année 1 | Année 2 | Année 3 |
| | <i>Informations du bilan</i> | | |
| Total Actifs (TA) | | | |
| Total Passifs (TL) | | | |
| Actifs actuels (CA) | | | |
| Passifs actuels (CL) | | | |
| | <i>Information tirée de l'état des résultats</i> | | |
| Total / Recettes brutes (TR) | | | |
| Profits avant Taxes (PBT) | | | |
| Profit Net | | | |
| Ratio actuel | | | |

Ci-jointes des copies des États financiers vérifiés (bilans, y compris toutes les notes connexes et comptes de résultat) pour les années requises ci-dessus, conformément aux conditions suivantes :

- Doit refléter la situation financière du soumissionnaire ou de la partie à une JV, et non des sociétés sœurs ou mères ;
- Les états financiers historiques doivent être vérifiés par un comptable public accrédité ;
- Les États financiers historiques doivent correspondre aux périodes comptables déjà remplies et vérifiées. Aucune déclaration pour les périodes partielles n'est acceptée.

FORM E : FORMULAIRE DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

| | | | |
|--------------------------|-------------------------------------|------|----------------------|
| Nom du soumissionnaire : | [Insérer le nom du soumissionnaire] | Date | Sélectionner la date |
| Référence du RFP : | [Insérer la référence du RFP] | | |

La proposition du soumissionnaire devra être organisée pour suivre ce format de proposition technique. Lorsque le soumissionnaire est soumis à une exigence ou demande d'utiliser une approche spécifique, le soumissionnaire doit non seulement énoncer son acceptation, mais aussi décrire comment il entend se conformer aux exigences. Lorsqu'une réponse descriptive est demandée, l'omission de fournir cette dernière sera considérée comme non réactive.

SECTION 1 : Qualification, capacité et expertise du soumissionnaire

- 1.1 Brève description de l'organisation, y compris l'année et le pays d'enregistrement, et les types d'activités entreprises.
- 1.2 Capacité organisationnelle générale susceptible d'influer sur la mise en œuvre : structure de gestion, stabilité financière et capacité de financement de projets, contrôles de gestion de projet, mesure dans laquelle tout travail serait sous-traité (dans l'affirmative, fournir des précisions).
- 1.3 Pertinence des connaissances et de l'expérience spécialisées sur les engagements similaires réalisés dans la région/le pays.
- 1.4 Procédures d'assurance de la qualité et mesures d'atténuation des risques.
- 1.5 L'engagement de l'organisation envers la durabilité.

SECTION 2 : Méthodologie, approche et plan de mise en œuvre proposés

Cette section devra démontrer la réceptivité du soumissionnaire au TDR en identifiant les éléments spécifiques proposés, en répondant aux exigences, en fournissant une description détaillée des caractéristiques de performance essentielles proposées et en démontrant comment l'approche et la méthodologie proposées satisfont ou dépassent les exigences. Tous les aspects importants doivent être abordés avec suffisamment de détails et les différentes composantes du projet doivent être pondérées de manière adéquate par rapport à l'autre.

Une description détaillée de l'approche et de la méthodologie proposée pour atteindre les objectifs du projet, en gardant à l'esprit la pertinence des conditions locales et de l'environnement du projet. Préciser comment les différents éléments de service doivent être organisés, contrôlés et livrés.

La méthodologie doit également comporter des détails sur les mécanismes internes d'examen technique et d'assurance de la qualité du soumissionnaire.

Expliquez si un travail serait sous-traité, à qui, combien de pourcentage du travail, la justification, et les rôles des sous-traitants proposés et comment chacun fonctionnera en tant qu'équipe.

Description des mécanismes et des outils de suivi et d'évaluation des performances existants ; comment ils seront adoptés et utilisés pour une exigence spécifique

Plan de mise en œuvre comprenant un diagramme de Gantt ou un calendrier de projet indiquant la séquence détaillée des activités qui seront entreprises et leur calendrier correspondant.

Démontrez comment vous prévoyez d'intégrer des mesures de durabilité dans l'exécution du contrat. Tout autre commentaire ou information concernant l'approche et la méthodologie du projet qui seront adoptées.

SECTION 2A : Commentaires et suggestions du soumissionnaire sur les termes de référence

Fournir des commentaires et des suggestions sur le cadre de référence, ou des services supplémentaires qui seront rendus au-delà des exigences du TDR, le cas échéant.

SECTION 3 : Structure de gestion et personnel clé

- 3.1 Décrire l'approche globale de gestion de la planification et de la mise en œuvre du projet. Inclure un organigramme pour la gestion du projet décrivant la relation entre les postes clés et les désignations. Fournir une feuille de calcul pour montrer les activités de chaque personnel et le temps alloué à son implication.
- 3.2 Fournir des CV pour le personnel clé qui sera proposé pour soutenir la mise en œuvre de ce projet en utilisant le format ci-dessous. Les cvs devront démontrer des qualifications dans des domaines pertinents à la portée des services.

Format de CV du personnel clé proposé

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| NOM DE LA PERSONNE | [INSERER] |
| POSITION RETENUE POUR CETTE MISSION | [INSERER] |
| NATIONALITE | [INSERER] |
| QUALIFICATIONS LINGUISTIQUES | [INSERER] |

EDUCATION/
QUALIFICATIONS

[RESUMER LES ETUDES SUPERIEURES/UNIVERSITAIRES ET AUTRES FORMATIONS SPECIALISEES DES MEMBRES DU PERSONNEL, EN DONNANT LES NOMS DES ECOLES, LES DATES AUXQUELLES ILS SONT PRESENTS ET LES DIPLOMES/QUALIFICATIONS OBTENUS.]

[INSERER]

CERTIFICATIONS
PROFESSIONNELLES

[FOURNIR DES DETAILS SUR LES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES RELATIVES A LA PORTEE DES SERVICES]

- NOM DE L'INSTITUTION : [INSERER]
- DATE DE CERTIFICATION : [INSERER]

HISTORIQUE DES
EMPLOIS /
EXPERIENCE

[ÉNUMERER TOUS LES POSTES OCCUPES PAR LE PERSONNEL (EN COMMENÇANT PAR LE POSTE ACTUEL, LA LISTE DANS L'ORDRE INVERSE), DONNER LES DATES, LE NOM DE L'ORGANISATION QUI EMPLOIE, LE TITRE DU POSTE DETENU ET LE LIEU DE L'EMPLOI. POUR L'EXPERIENCE DES CINQ DERNIERES ANNEES, PRECISEZ LE TYPE D'ACTIVITES EXECUTEES, LE DEGRE DE RESPONSABILITE, L'EMPLACEMENT DES AFFECTATIONS ET TOUTE AUTRE INFORMATION OU EXPERIENCE PROFESSIONNELLE JUGEE PERTINENTE POUR CETTE AFFECTATION.]

[INSERER]

REFERENCES

*[FOURNIR DES NOMS, DES ADRESSES, DES
COORDONNEES DE TELEPHONE ET DE COURRIEL POUR
DEUX (2) REFERENCES]*

REFERENCE 1:

[INSERER]

REFERENCE 2:

[INSERER]

JE SOUSSIGNE, CERTIFIE QUE, AU MIEUX DE MES CONNAISSANCES ET DE MES CONVICTIONS, CES DONNEES DECRIVENT CORRECTEMENT MES QUALIFICATIONS, MES EXPERIENCES ET D'AUTRES

INFORMATIONS PERTINENTES SUR MOI-MEME.

Signature de la personne

Date (D/M/Y)

FORM F : FORMULAIRE DE SOUMISSION DE PROPOSITION FINANCIERE

| | | | |
|--------------------------|-------------------------------------|------|----------------------|
| Nom du soumissionnaire : | [Insérer le nom du soumissionnaire] | Date | Sélectionner la date |
| Référence du RFP : | [Insérer la référence du RFP] | | |

Nous, les soussignés, proposons de fournir les services pour [insérer le titre des services] conformément à votre demande de proposition N° [insérer le numéro de référence de la RFP] et notre proposition. Nous soumettons notre proposition, qui inclut cette proposition technique et notre proposition financière scellée sous une enveloppe séparée. Notre proposition financière ci-jointe est d'un montant de [insérer le montant en lettres et en chiffres]. Notre proposition est valide et reste liée pour la période de temps spécifiée dans la fiche de soumission. Nous comprenons que vous n'êtes pas tenu d'accepter toute proposition que vous recevez.

Nom: _____

Titre: _____

Date: _____

Signature: _____

[Cachet officiel du soumissionnaire]

FORM G : FORMULAIRE DE PROPOSITION FINANCIERE

| | | | |
|--------------------------|-------------------------------------|------|----------------------|
| Nom du soumissionnaire : | [Insérer le nom du soumissionnaire] | Date | Sélectionner la date |
| Référence du RFP : | [Insérer la référence du RFP] | | |

Le soumissionnaire est tenu de préparer la proposition financière suivant le format ci-dessous et de le soumettre dans une enveloppe distincte de la proposition technique indiquée dans l'instruction aux soumissionnaires. Toute information financière fournie dans la proposition technique conduira à l'exclusion du soumissionnaire.

La proposition financière doit correspondre aux exigences du mandat et de la proposition technique du soumissionnaire.

Devise monétaire de la proposition : [Insérer une devise]

Tableau 1 : Sommaire des prix globaux

| | Montant(s) |
|--|------------|
| Honoraires professionnels (du tableau 2) | |
| Autres coûts (du tableau 3) | |
| Montant total de la proposition financière | |

Tableau 2 : Répartition des honoraires professionnels

| Nom | Position | Honoraire | No. de Jours/Mois/ heures | Montant total |
|--------------------------------|----------|-----------|---------------------------|---------------|
| | | A | B | C=A+B |
| Sur site | | | | |
| | | | | |
| Home Based | | | | |
| | | | | |
| Sous total Honoraires : | | | | |

Tableau 3 : Ventilation des autres coûts

| Description | Unité de mesure | Quantité | Prix unitaire | Montant total |
|----------------------------------|-----------------|----------|---------------|---------------|
| Vols internationaux | Voyage A/R | | | |
| Indemnité de subsistance | Jour | | | |
| Frais de déplacements divers | Voyage | | | |
| Frais de transport locaux | Forfait | | | |
| Dépenses individuelles | | | | |
| Autres coûts (préciser) | | | | |
| Sous total Autres coûts : | | | | |

Tableau 4 : Répartition du prix par activité/livrable

| Livrable/ Description de l'activité | Temps alloué (H/J) | Honoraires professionnels | Autres coûts | Total |
|--|-----------------------|---------------------------|--------------|-------|
| Livrable 1 | | | | |
| Livrable 2 | | | | |
| Livrable 3 | | | | |
| | | | | |

FORM H: FORMULAIRE DE GARANTIE DE SOUMISSION

La garantie de soumission doit être émise à l'aide de l'en-tête officiel de la banque émettrice. Sauf pour les champs indiqués, aucune modification ne peut être apportée à ce modèle.

Au : PNUD

[Insérer les coordonnées fournies dans la fiche technique]

ATTENDU que [Nom et adresse du soumissionnaire] (ici dénommé « le soumissionnaire ») a présenté au PNUD une proposition datée du [Cliquez ici pour entrer une date.](#) pour exécuter les services de [Insérer le titre des services] (ci-après dénommé "la proposition") :

Et ATTENDU qu'il a été stipulé par le PNUD que le soumissionnaire devra vous fournir une garantie bancaire par une banque reconnue pour la somme qui y est indiquée comme garantie au cas où le soumissionnaire :

- a) Ne signe pas le contrat après que le PNUD l'ait octroyé ;
- b) Retire sa proposition après la date d'ouverture des propositions ;
- c) Omet de se conformer à la modification des exigences du PNUD, selon les instructions de la RFP ;
ou
- d) Omet de fournir des garanties d'exécution et/ou de bonne fin, des assurances ou d'autres documents que le PNUD pourrait exiger comme condition pour rendre le contrat effectif.

Et ATTENDU que nous avons convenu de donner au soumissionnaire une telle garantie bancaire :

Par conséquent, nous affirmons par la présente que nous sommes le garant et responsable auprès du PNUD, au nom du soumissionnaire, jusqu'à un montant total de [montant de garantie] [en mots et en chiffres], cette somme étant payable dans les types et proportions de devises dans lesquelles la proposition de prix est payable , et nous nous engageons à vous payer, sur votre première demande écrite et sans contester ou argumenter, toute somme requise dans les limites de [montant de garantie comme susdit] sans que vous ayez besoin de prouver ou de montrer des motifs ou des raisons de votre demande pour la somme qui y est spécifiée.

Cette garantie est valable jusqu'à 30 jours après la date de validité finale des soumissions.

SIGNATURE ET CACHET DE LA BANQUE EMETTRICE

Signature: _____

Nom: _____

Titre: _____

Date: _____

Nom de la banque _____

Adresse _____

[Cachet officiel de la Banque]